

PLAN de GESTION de la RESSOURCE en EAU

Bassins versants de l' EYRIEUX, de l' EMBROYE et du TURZON

Décembre 2020

Bilan à mi-parcours

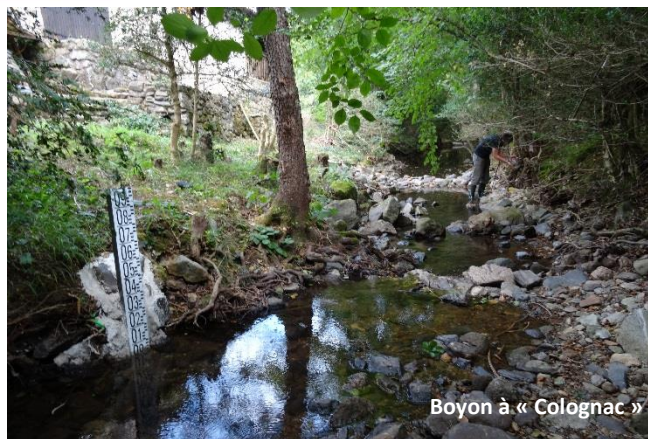


Table des matières

Introduction	4
Présentation des bassins versants et de leur gouvernance	5
I – Présentation du bassin versant de l’Eyrieux.....	5
II – Présentation du bassin versant de l’Embroye.....	5
III – Présentation du bassin versant du Turzon	6
IV - Les masses d’eau.....	6
IV – Gouvernance	7
Constats	10
I - Rudesse naturelle des étiages.....	10
II - Pression de prélèvements sur la ressource en eau.....	10
III - Bassins déficitaires et bassin sensible	11
IV – La méconnaissance des volumes prélevés hors réseau eau potable.....	12
V - Des milieux aquatiques d’une valeur patrimoniale riche	12
VI - Des territoires contrastés.....	13
VII – Conclusion	13
Obligations réglementaires	14
I – L’état / Police de l’Eau	14
II - Dispositifs de mesure et de suivi des actions portées par le PGRE.....	14
III - Gestion sécheresse / de crise.....	14
IV - Débits réservés.....	15
Objectifs de débits et volumes prélevables	15
I - Débits d’objectif d’étiage (DOE).....	15
II - Volumes maximum prélevables à l’étiage	15
Actions inscrites au PGRE 2018 - 2023	17
I - Généralités	17
II - Sensibilisation.....	17
III - Financement des actions.....	18
IV -	19
Synthèse des actions inscrites.....	19
Bilan intermédiaire du PGRE Eyrieux Embroye Turzon 2018 - 2023	20
I - Analyse et évaluation à mi-parcours.....	20
I.1 - REGLEMENTATION	20

I.2 - EAU POTABLE.....	22
I.3 - USAGE AGRICOLE.....	32
I.4 - SENSIBILISATION DES USAGERS.....	37
I.5 - CONNAISSANCE ET SUIVI.....	38
Programme d’actions 2020 - 2023	41
I – Réglementation	43
Actions reprises	43
II - Eau Potable	48
Actions actualisées	48
Sur la base des échanges avec les collectivités compétentes et leur programme d’actions.....	48
III - Usage Agricole	64
Actions reprises	64
IV - Sensibilisation des usagers	74
Actions reprises	74
V – Connaissance et suivi	77
Actions reprises	77
VI – Restauration/préservation des zones humides	84
Actions nouvelles	84
Glossaire	93
Annexe 1 : Bilan AEP par communes	95
Annexe 2 : Cartographie des sous-bassins versants	97
Annexe 3 : Bilan de l’inventaire 2016	99
Annexe 4 : Définition des volumes prélevables	117

Introduction

Les bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon ont été identifiés en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée, confirmant le diagnostic dressé dans le SDAGE 2010-2015.

L'étude de détermination des volumes prélevables (EVP), rendue en 2012, a mis en évidence les déséquilibres quantitatifs locaux du territoire et a proposé des volumes prélevables maximum permettant de satisfaire les usages 8 années sur 10, tout en préservant les milieux aquatiques.

Le préfet coordinateur de bassin a notifié les résultats de l'EVP en août 2012, demandant l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'échelle de tout le bassin. Ce document doit décliner les actions à mettre en place par les usagers et les acteurs du territoire afin d'optimiser ou réduire les prélèvements, gérer et suivre la ressource.

Ainsi, la rédaction du PGRE a été initiée en septembre 2016 par le SMEC à la demande des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau RMC. Issu d'une démarche de concertation entre tous les acteurs locaux et les services de l'État, ce document définit les objectifs à atteindre et les actions à mener pour la période 2018-2023, soit 6 années.

Sur la base des résultats de l'EVP, le PGRE fixe les volumes prélevables (par usage et par sous bassin), les débits d'objectif d'étiage aux points stratégiques, et propose un programme d'actions permettant de les atteindre.

Notons que, à l'image des actions menées sur la qualité des eaux et la restauration morphologique des cours d'eau, la bonne gestion quantitative des cours d'eau est un levier d'action pour atteindre le bon état écologique des eaux visé pour 2021.

Dans un contexte de changement climatique, une augmentation des températures et une modification de la répartition des pluies sur l'année sont pressenties à plus ou moins longue échéance. Cette situation induirait également à terme des modifications sur la disponibilité de la ressource, avec le risque d'accentuer fortement les contraintes sur les milieux et de limiter les usages liés à l'eau.

Dans ces conditions, il devient essentiel d'initier maintenant les démarches pour mieux gérer les ressources en eau à l'échelle des bassins de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon, tout en respectant les équilibres des territoires limitrophes. Il s'agit bien d'engager un premier

programme d'actions et de se mobiliser dès à présent pour anticiper l'avenir et les besoins futurs.

Présentation des bassins versants et de leur gouvernance

I – Présentation du bassin versant de l'Eyrieux

L'Eyrieux est un cours d'eau du centre du département de l'Ardèche prenant sa source à Devesset, à 1 100 m d'altitude, sur une zone de tourbières. Il conflue en rive droite du Rhône, à La Voulte sur Rhône après un parcours de 80 km où viennent le rejoindre de nombreux affluents. Tout au long de son tracé, les ambiances se succèdent traversant les paysages du plateau de St Agrève et de Vernoux, le secteur des Sucs ou encore des Boutières avant de rejoindre les paysages de la plaine alluviale de l'Eyrieux puis celle du Rhône.

Le bassin versant présente une forme asymétrique avec un chevelu nettement plus fourni en rive droite qu'en rive gauche :

Affluent	Situation	Longueur	Surface bassin versant
l'Aygueneyre	Rive gauche	15 km	19,6 km ²
La Rimande	Rive droite	14 km	30,5 km ²
La Saliouse	Rive droite	17 km	61,4 km ²
L'Eysse	Rive droite	22 km	87,9 km ²
La Dorne	Rive droite	21 km	78,4 km ²
le Glo	Rive gauche	9,2 km	16,5 km ²
Le Talaron	Rive droite	17 km	43,9 km ²
La Glueyre	Rive droite	26 km	94,4 km ²
L'Auzène	Rive droite	22 km	59,9 km ²
La Dunière	Rive gauche	23 km	108,5 km ²
Le Boyon	Rive droite	19 km	30,6 km ²

Tableau 1 : Principaux affluents de la rivière Eyrieux

II – Présentation du bassin versant de l'Embroye

L'Embroye prend sa source à 748 m d'altitude sur la commune de Gilzac et Bruzac, s'écoule dans une zone de gorges avant de traversée une zone urbaine et se jeter dans le canal d'amenée du Rhône, sur la commune de St Georges les Bains, après un cheminement de 15 km.

III – Présentation du bassin versant du Turzon

Le Turzon présente un parcours du même type, avec une partie amont accidentée suivie d'un parcours à faible pente dans la plaine alluviale du Rhône, où il rejoint le Rhône, sur la commune de St Georges les Bains, après un circuit de 13 km.

IV - Les masses d'eau

Au titre de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, retranscrite en droit français par la loi du 21 avril 2004, le territoire compte 22 masses d'eau superficielles, 8 masses d'eau souterraines, une masse d'eau plan d'eau.

Nom de la masse d'eau	Codification	Nom de la masse d'eau	Codification
Masses d'eau superficielles			
L'Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	FRDR444a	Rivière la Saliouse	FRDR11193
L'Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	FRDR444b	Ruisseau le Sérouant	FRDR11424
La Dunière	FRDR445	Ruisseau de Rantoine	FRDR11440
L'Eysse, la Dorne, et l'Eyrieux de sa source au Ranc de Courbier	FRDR446	Ruisseau la Rimande	FRDR11465
Ruisseau le Boyon	FRDR10133	Ruisseau le Turzon	FRDR11562
Ruisseau des Eygas	FRDR10280	Ruisseau l'Escoutay	FRDR11707
Ruisseau du Glo	FRDR10526	Ruisseau le Talaron	FRDR11900
Rivière l'Auzène	FRDR10721	Ruisseau de Sardige	FRDR11966
Rivière la Glueyre	FRDR10733	Ruisseau l'Eve	FRDR11999
Ruisseau l'Embroye	FRDR10963	Ruisseau d'Aygueneyre	FRDR12041
Ruisseau du Pradal	FRDR11050	Ruisseau le Mialan (Hors périmètre CR)	FRDR12062
Masses d'eau souterraines			
Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc	FRDG612	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix	FRDG507
Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon	FRDG325	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	FRDG118
Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	FRDG103	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	FRDG607
Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	FRDG613	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	FRDG324
Plan d'eau			
Lac de Devesset			FRDL86

Tableau 2 : Masses d'eau du territoire (données issues du SDAGE RMC 2016-2021)

IV – Gouvernance

Depuis 1997, le territoire est structuré autour du Syndicat Eyrieux Clair. Ce dernier regroupe 64 communes par l'intermédiaire de 4 intercommunalités : communautés de communes Val'Eyrieux, Montagne d'Ardèche et Rhône-Crussol, ainsi que la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

A compter de 2021 et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le territoire du Syndicat se verra étendu au bassin versant du Mialan et intégrera 10 communes supplémentaires. Ces compétences s'articuleront autour des items 1, 2 et 8 de la "GEMA" auxquelles viendront s'ajouter des missions "hors GEMAPI" relevant des items 7, 11, 12 de l'article L211 - 7 du code de l'environnement, ainsi que des opérations de sensibilisation et mise en valeur des cours d'eau.

Concernant la compétence "Alimentation en Eau Potable", celle-ci est exercée par les collectivités ci-après depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- **Le Syndicat Crussol – Pays de Vernoux (SCPV)** : compte 11 communes situées sur les bassins versants de l'Eyrieux, la Dunière (affluent de l'Eyrieux), du Turzon et de l'Embroye.

L'alimentation en eau potable sur le territoire du SCPV provient :

- des sources de Fauriel et Fanges ainsi que de l'eau provenant du Rhône pour les communes de Vernoux en Vivarais, Châteauneuf de Vernoux, Silhac, St Apollinaire de Rias, St Maurice en Chalencon et St de Chabrilanoux ;
- sur la commune de St Jean Chambre, une connexion de ce réseau vient en secours si les sources de la commune ne suffisent pas ;
- de l'eau du Rhône pour les communes de Boffres, Gilhac et Bruzac et St Julien Le Roux.
- les Communes de Charmes-sur-Rhône et Saint-Georges-les- Bains sont alimentées à partir des sources de Prêles, du puits de Garayt et du puits des Rancs.

- **La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)** : sur 20 communes situées sur la partie aval du bassin versant de l'Eyrieux.

A noter : 9 communes de la CAPCA sont desservies par le SCPV : Vernoux en Vivarais, Châteauneuf de Vernoux, Silhac, St Apollinaire de Rias, St Maurice en Chalencon, St Michel de Chabrilanoux, St Jean Chambre, Gilhac et Bruzac et St Julien le Roux.

Pour les autres communes, l'alimentation en eau potable sur le territoire de la CAPCA provient :

- de l'eau du Rhône pour les communes de La Voulte sur Rhône, St Laurent du Pape, St Fortunat sur Eyrieux et St Vincent de Durfort (géré par le Syndicat Intercommunal de production d'eau Rhône Eyrieux jusqu'en 2019) ;
 - de la nappe d'accompagnement de l'Eyrieux pour les communes de Beauchastel, Dunière/Eyrieux et les Ollières/Eyrieux ;
 - de transfert d'eau à l'intérieur des bassins versants pour les autres communes.
- **La Communauté de Communes de Val'Eyrieux (CCVE)** : sur 26 communes situées sur la partie amont du bassin versant de l'Eyrieux.

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la CCVE provient :

- de transfert d'eau à l'intérieur des bassins versants pour la plupart des communes ;
 - sur la commune de St Agrève, les sources de Paularin et Sauvart, situées sur la commune de Devesset, alimentent la commune toute l'année et un transfert estival complémentaire provenant du bassin versant du Lignon également.
- **Les communes** : La Rochette, Borée, St Martial, Lachamp Raphaël et Mézilhac.

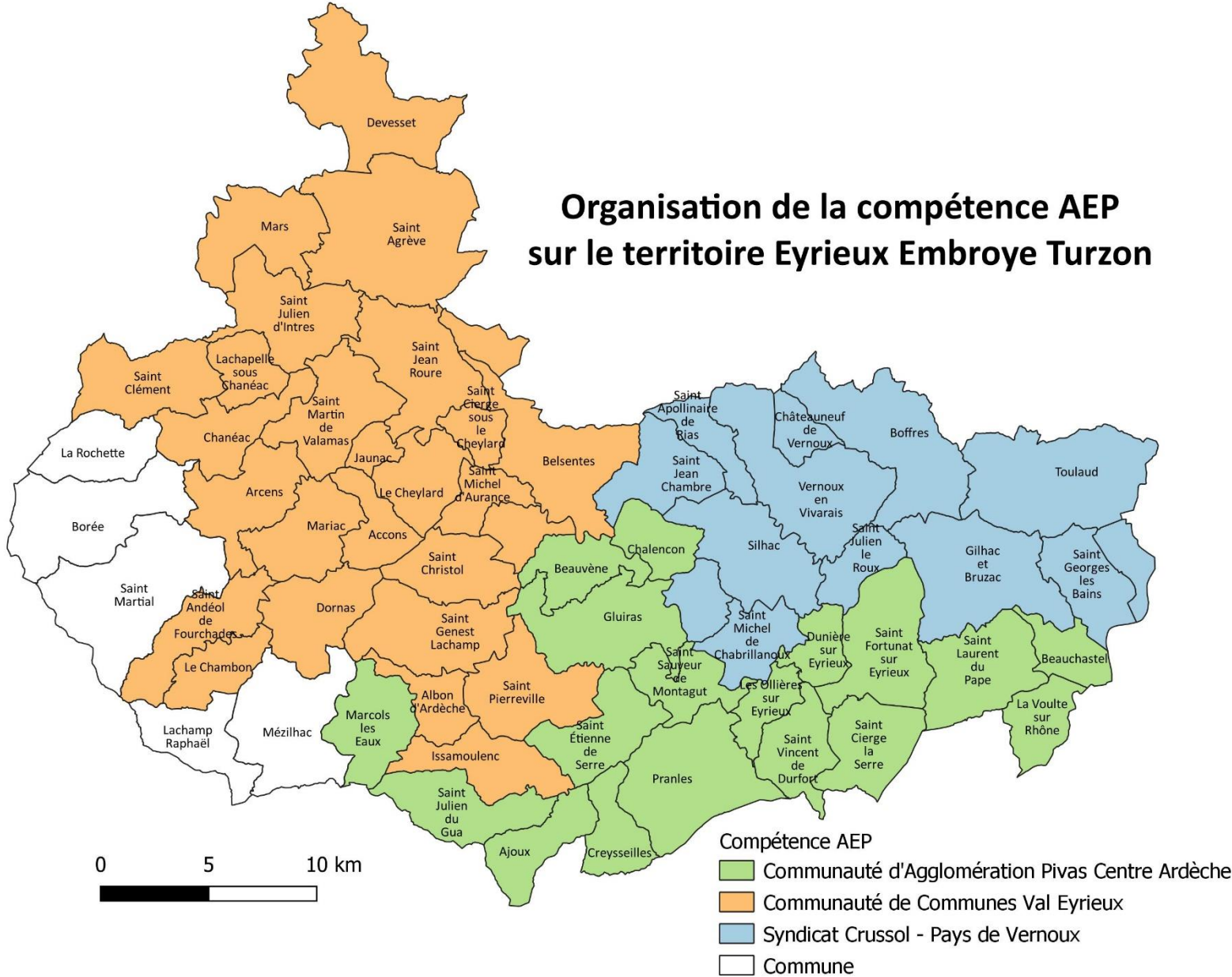
Ces communes sont alimentées par des sources se trouvant sur leur territoire.

Sur la Rochette : source de Tempoyrac.

Sur la commune de Borée : sources de Goudet la Borne, Moline, Ribes et Bois.

Sur la commune de St Martial : sources de Gouyre, Chazotte, Pradal et Maupasset.

Organisation de la compétence AEP sur le territoire Eyrieux Embroye Turzon



Constats

I - Rudesse naturelle des étiages

Les cours d'eau du territoire sont des cours d'eau soumis aux climats méditerranéen et continental montagnard, ainsi qu'à l'influence des orages dits cévenols. Ainsi, ils connaissent de fortes variations saisonnières, avec des étiages d'été sévères, et des crues importantes au printemps ou en automne. L'hydrologie est donc naturellement contraignante pour les milieux aquatiques.

Les conséquences du changement climatique ouvrent également des incertitudes quant aux températures, aux répartitions et aux quantités de précipitation mais également à la réponse des milieux aquatiques.

II - Pression de prélèvements sur la ressource en eau

A l'échelle des bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon, entre 2.8 et 3.1 millions de mètres cubes d'eau sont prélevés chaque année. Environ 50% de ces prélèvements sont à destination de l'alimentation d'eau potable (AEP), 32 % à destination de l'irrigation agricole, 10 % pour l'activité industrielle et 8 % pour les usages domestiques.

Sous bassin identifié	Volumes prélevés (en m ³)			
	AEP	Industrie	Irrigation agricole	Domestique*
Haute vallée de l'Eyrieux	523 000	302 000	67 000	127 000
Moyenne vallée de l'Eyrieux	560 000	0	247 000	77 000
Basse vallée de l'Eyrieux	166 000	0	114 000	0
Dunière	123 500	0	551 000	34 000
Embroye	172 000	0	0	2 100
Turzon	0	0	0	200
Total des bassins	1 544 500	302 000	979 000	240 300
%	50,4	9.9	31.9	7.8

Tableau 3 : Volumes prélevés recensés sur le territoire (données issues de l'inventaire 2016 et EVP 2011)

Une présentation détaillée de l'inventaire des prélèvements est disponible en Annexe II.

* Les volumes indiqués pour l'usage domestique sont issus des estimations de l'étude d'évaluation des volumes prélevables de 2011.

Ces prélèvements peuvent, selon leur type, leur densité sur un territoire, le volume prélevé ou la période d'activité, accentuer les déséquilibres à l'été.

En effet, malgré une disponibilité de la ressource plus faible, les usages perdurent :

- La hausse de la population touristique entraîne une augmentation des besoins AEP (hébergements touristiques, résidences secondaires), ainsi qu'une possible augmentation des prélèvements domestiques (sources, puits, prélèvements en rivière) pour l'arrosage de jardin ou le remplissage des piscines.

- Les températures estivales et l'assèchement des sols entraînent la nécessité d'irriguer certaines cultures agricoles

- Les activités industrielles doivent se maintenir

- Les activités aquatiques doivent être satisfaites (pêche, activités sportives, baignades...)

Les prélèvements accentuent ainsi la pression sur la ressource et les milieux aquatiques, et ces usages sont régulièrement restreints. En effet, presque chaque année, des arrêtés préfectoraux de restriction des usages sont pris et imposent des limitations de prélèvements, plus ou moins restrictives, en fonction des seuils d'alerte et des catégories d'usagers.

Des réductions des volumes prélevés sont donc attendues. **Ces réductions concernent les prélèvements à l'été (du 1^{er} juin au 30 septembre) et les prélèvements sur les ressources superficielles ou ayant un impact direct sur les cours d'eau (sources, nappe alluviale...).**

Il est rappelé que le cours Eyrieux situé à l'aval du barrage des Collanges bénéficie de la réserve agricole de 1 million de mètres cube d'eau. 500 000 m³ de cette réserve sont délivrés entre le 11 juin et le 20 septembre selon les conditions définies par le dernier arrêté préfectoral 07-2016-05-09-011 en vigueur. La seconde tranche est quant à elle délivrée à la demande. La présence de cette ressource permet aujourd'hui de ne pas accentuer la pression de prélèvements estivaux sur l'Eyrieux aval tout en couvrant les besoins agricoles.

III - Bassins déficitaires et bassin sensible

Les bassins du Boyon, de la Dunière, de l'Embroye et du Glo ont été identifiés comme des bassins sensibles ou présentant un déséquilibre quantitatif. Ces territoires sont donc prioritaires dans la gestion des étages et des réductions de volumes prélevés peuvent être attendus. Ils ont donc fait l'objet d'un diagnostic approfondi des prélèvements (repérage sur

le terrain des retenues et des prélèvements directs en rivière, enquêtes auprès des irrigants agricoles, rencontres avec des élus ou agriculteurs locaux, utilisation de la base de données de la DDT...).

IV – La méconnaissance des volumes prélevés hors réseau eau potable

Le dernier inventaire en date mené par la Chambre d'Agriculture et le Syndicat Eyrieux Clair a mis en lumière différentes informations :

- Les prélèvements agricoles sont mieux identifiés sur les bassins déficitaires et sensibles, grâce à un assez bon taux de participation aux questionnaires de la part des irrigants. Toutefois, certains prélèvements restent peu caractérisés, voire méconnus (sur les bassins déficitaires, sensibles et les autres sous bassins du territoire)
- Près de 45% des prélèvements recensés sur les bassins déficitaires et sensibles (retenues et prélèvements directs en rivière) par le SMEC ont été caractérisés comme « à vocation domestique » ou « sans usage ».
- L'évaluation des volumes prélevés est difficile car peu de système de comptage sont installés et/ou les informations non transmises à la DDT
- Une partie des prélèvements est encore méconnue car non déclarés ou non soumis à réglementation.

V - Des milieux aquatiques d'une valeur patrimoniale riche

Les rivières du bassin de l'Eyrieux présentent un patrimoine riche en espèces remarquables d'intérêt communautaire (anguille, barbeau méridional, blageon, toxostome, amphibiens, loutre, castor) et en espèces à grande valeur halieutique (truite fario indigène, viron ...). La préservation de ces espèces dépend du bon état des cours d'eau, et donc des débits mesurés à l'étiage.

Du Mont Mézenc jusqu'au Rhône, le territoire compte plus de 560 zones humides dont certaines sont d'intérêt patrimonial par la présence d'une faune et d'une flore exceptionnelles. Couvrant une superficie de 1 800 hectares, ces milieux sont variés : tourbières, prairies humides, boisements de cours d'eau, mares ou encore, plans d'eau. Pour valoriser et protéger les zones humides, une charte d'objectifs a été adoptée par les différents acteurs.

VI - Des territoires contrastés

Les bassins Eyrieux Embroye Turzon présentent plusieurs disparités :

- Les prélèvements industriels sont concentrés en haute vallée de l'Eyrieux, tandis que les prélèvements agricoles sont surtout répartis à l'aval du barrage des Collanges et sur le bassin de la Dunière.

De même les prélèvements à destination de l'AEP sont plus importants en haute vallée de l'Eyrieux, tandis que l'aval de la vallée et le bassin de la Dunière consomment majoritairement de l'eau importée d'autres bassins versants.

- Les populations touristiques semblent également différer entre l'amont et l'aval du territoire. En effet, une transformation importante de l'offre des campings a été observée sur l'aval du territoire (piscines, bungalows, etc.), ce qui augmente les besoins en eau l'été et augmente ainsi la pression de prélèvement. Cette transformation serait moins importante sur l'amont du territoire.

VII – Conclusion

La rudesse naturelle des étiages estivaux et les possibles modifications de la répartition des pluies liées au changement climatique peuvent imposer une situation contraignante pour les milieux aquatiques. Lors de la période estivale, la pression de prélèvements ne diminue pas, voire peut s'accroître (augmentation de la population touristique, augmentation des volumes d'irrigation).

Aujourd'hui, le territoire est très régulièrement soumis à des restrictions d'usages en période estivale. Le recours annuel à ces mesures de crise témoigne de la nécessité d'améliorer la gestion de la ressource afin de satisfaire à la fois les besoins des usagers et ceux des milieux aquatiques. La démarche engagée a donc pour objectif d'atteindre cet équilibre quantitatif et vise un recours au dispositif de gestion de crise uniquement 1 année sur 5.

De plus, au vu des incertitudes liées à la disponibilité future de la ressource en eau et en vue de pérenniser, voire développer les activités économiques du territoire (tourisme, agriculture...), il est nécessaire que les documents de planification prennent en compte ces situations de déséquilibre actuelles, voire futures, et anticipent les besoins par des mesures adaptées, pour permettre le développement du territoire en adéquation avec les ressources.

Au travers de ce PGRE, les différents acteurs du territoire se sont accordés sur les actions à mettre en œuvre pour mieux partager et gérer les ressources en eau du territoire. Le programme d'actions est formulé sous forme de fiches actions détaillées ci-après (p. 12).

Obligations réglementaires

I – L'état / Police de l'Eau

L'état accorde les autorisations de prélèvement et de rejet. Concernant l'usage irrigation, l'autorisation est délivrée par la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche qui attribue ainsi un volume annuel prélevable autorisé.

Les autorisations de prélèvement rappellent l'obligation de disposer d'un moyen de comptage ou d'évaluation des volumes prélevés approprié et fonctionnel.

II - Dispositifs de mesure et de suivi des actions portées par le PGRE

L'étude volume prélevable définit des débits d'objectif d'étiage en des points de référence du bassin. L'observation et le respect de ce débit permettra de suivre l'atteinte ou la non atteinte des objectifs de réduction portés par le présent plan d'action.

L'État assure la gestion des stations hydrométriques sur les points nodaux inscrits au SDAGE du bassin versant et fournit ainsi les données de débit en ces points.

III - Gestion sécheresse / de crise

Un arrêté cadre décrit la procédure de gestion des situations de sécheresse. Cette gestion s'appuie notamment sur des valeurs guide des débits des cours d'eau (ou des piézomètres) et propose en fonction de celles-ci des mesures de restrictions des usages.

Quatre niveaux de gestion sont ainsi définis : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise, et chacune de ces catégories définit des règles d'utilisation de l'eau par usage et en fonction des types d'usagers.

L'objectif du PGRE est de ne recourir statistiquement à cet outil de gestion de crise qu'une fois tous les cinq ans.

IV - Débits réservés

L'article L.214-18 du code de l'environnement impose à tout ouvrage transversal dans le lit mineur d'un cours d'eau de laisser à l'aval, un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes. Ce débit, appelé « débit réservé » est fixé par arrêté préfectoral au droit de chaque ouvrage de prélèvement situé en travers d'un cours d'eau. L'État s'assure du respect du débit réservé aux seuils.

Objectifs de débits et volumes prélevables

I - Débits d'objectif d'étiage (DOE)

Sur la base des résultats de l'EVP et des observations des débits actuels des cours d'eau, le PGRE fixe un débit d'objectif d'étiage à atteindre à des points stratégiques du territoire. Ce DOE permet d'assurer 8 années sur 10 à la fois les besoins des milieux aquatiques et les usages.

Point stratégique de référence	DOE (l/s)
Glueyre à Gluiras	100
Eyrieux à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	750
Exutoire de la Dunière	124

Tableau 4: Valeurs des DOE fixés aux points stratégiques de référence dans l'EVP

Pour les bassins Embroye et Turzon, les DOE fixés par l'EVP semblent aberrants (Exutoire de l'Embroye : 0.2 l/s ; Exutoire du Turzon : 5,6 l/s), ceci étant confirmé par les mesures récentes réalisées sur l'Embroye. Aussi, aucun DOE n'est fixé sur ces bassins. Toutefois, ces valeurs pourront être révisées en 2020-2021 si de nouvelles données et observations le permettent.

II - Volumes maximum prélevables à l'étiage

Afin de parvenir aux objectifs de DOE, le PGRE fixe des volumes maximums prélevables. Ces volumes concernent **tous les prélèvements qui impactent les débits des cours d'eau** (pompages en rivière, pompages dans les nappes d'accompagnement, captage de sources, béalières et canaux) à l'étiage soit **du 1^{er} juin au 30 septembre**.

Les prélèvements effectués hors de cette période ou qui n'impactent pas directement le débit des cours d'eau (par exemple les prélèvements effectués dans des retenues collinaires remplies hors période d'étiage) ne sont pas concernés par ce volume défini.

Les volumes maximum prélevables sont définis par usage et par sous-bassin versant. Une visualisation cartographique du découpage en sous-bassin versant est présentée en Annexe I. La méthodologie de définition des volumes prélevables est expliquée en Annexe III.

Les volumes prélevables fixés présentés dans ce PGRE pourront être révisés ultérieurement si de nouvelles connaissances sont apportées.

- *Usage AEP et usage Industrie*

Le découpage géographique préconisé dans l'EVP est conservé. Pour chaque usage, un volume maximum prélevable à l'étiage est attribué par secteur géographique.

Sous bassin identifié	Volumes PRELEVABLES à l'ÉTIAGE en m ³	
	Usage AEP	Usage INDUSTRIE
Haute vallée de l'Eyrieux	255 000	106 500
Moyenne vallée de l'Eyrieux	192 000	0
Basse vallée de l'Eyrieux	55 000	0
Dunière	42 000	0
Embroye	56 000	0
Turzon	0	0
Total des bassins	600 000	106 500

Tableau 5: Volumes prélevables à l'étiage pour les usages AEP et Industrie sur chaque secteur géographique (EVP, 2012 et Inventaire 2016)

- *Usage Irrigation Agricole*

Pour l'usage agricole, un découpage différent du territoire est proposé pour mettre en valeur les 4 bassins identifiés comme déficitaires ou sensibles, ainsi que le cas particulier du cours de l'Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges.

Sous bassin identifié	Volumes PRELEVABLES à l'ÉTIAGE
	Usage Irrigation
Haute vallée de l'Eyrieux	54 500
Moyenne vallée de l'Eyrieux	58 500
Eyrieux réalimenté	500 000
Glo	9 100
Boyon	2 200

Dunière	28 500
Embroye	0
Turzon	0
Total des bassins	653 000

Tableau 6 : Volumes prélevables à l'étiage pour l'usage irrigation agricole sur chaque secteur géographique (EVP, 2012 et Inventaire 2016)

- *Usage Domestique*

Au vu des difficultés à estimer les volumes prélevés dans le cadre des usages domestiques et des manques de leviers législatifs de restriction (hors arrêtés sécheresse), aucun volume maximum prélevable n'est fixé dans ce PGRE. Toutefois, des actions de sensibilisation seront mises en place afin de développer une prise de conscience collective du partage de la ressource, et ainsi favoriser les économies d'eau.

Actions inscrites au PGRE 2018 - 2023

I - Généralités

Le PGRE définit donc un programme d'actions à mettre en œuvre afin de diminuer la pression de prélèvements sur les milieux en période critique d'étiage. Ces actions concernent tous les usagers et peuvent concerner tous les types de ressources sollicitées.

II - Sensibilisation

Plusieurs actions de sensibilisation sont inscrites dans ce programme d'actions. Elles sont essentielles pour construire une prise de conscience généralisée des enjeux et des contraintes du territoire.

Ces actions de sensibilisation doivent donc cibler tous les publics, et devront utiliser différents supports de communication, comme par exemple :

- le Journal de l'Eyrieux publié annuellement par le Syndicat Eyrieux Clair ;
- les journaux locaux (Hebdo de l'Ardèche, Dauphiné Libéré) et radios locales ;
- l'affichage en mairie (en extérieur, sur différents lieux de la commune, panneaux lumineux, etc.) et dans les bulletins d'information communaux ;
- des brochures de sensibilisation à diffuser auprès des mairies, des professionnels du tourisme, avec les facturations d'eau, dans les établissements publics, offices de tourisme, lors d'une nouvelle installation de particuliers ou de professionnels, etc.

- les sites internet des collectivités (communes, intercommunalités, offices de tourisme, SMEC, etc.) ;
- les animations scolaires, grand public, etc.

III - Financement des actions

Les financeurs potentiels ne sont pas indiqués pour chaque action dans le document. Cependant, il est précisé que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche ou le programme européen LIFE pourront, selon les actions, être sollicités.

IV - Synthèse des actions inscrites

	Code	Intitulé de l'action	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réglementation	1.1	Sensibiliser aux outils réglementaires						
	1.2	Respect de la réglementation des débits réservés						
	1.3	Révision des autorisations de prélèvements						
Eau Potable	2.1	Améliorer la connaissance des réseaux AEP						
	2.2	Améliorer le rendement des réseaux AEP						
	2.3	Réduction des volumes consommés par les collectivités						
	2.4	Sensibiliser les usagers AEP aux gestes économes en eau						
	2.5	Mettre en place une tarification incitative						
	2.6	Substitution de ressources AEP captées en territoires déficitaires et sensibles						
Usage agricole	3.1	Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles						
	3.2	Pérenniser le développement de pratiques agricoles économes						
	3.3	Augmenter la résilience des cultures						
	3.4	Réduire la pression de prélèvements agricoles en rivière à l'étiage						
	3.5	Promouvoir la gestion volumétrique						
	3.6	Proposer un devenir aux retenues collinaires sans usage						
Sensibilisation	4.1	Sensibiliser aux enjeux quantitatifs estivaux						
	4.2	Sensibiliser les usagers aux gestes économes						
Connaissance et suivi	5.1	Poursuivre les inventaires des prélèvements						
	5.2	Suivre les débits d'étiage						
	5.3	Suivre les débits d'objectif d'étiage aux points stratégiques						
	5.4	Étude bilan du PGRE 2018-2023						

Bilan intermédiaire du PGRE Eyrieux Embroye Turzon 2018 - 2023

Prévu pour une durée de 5 ans, le PGRE entre à mi-parcours de sa phase opérationnelle en 2020. Il convient de dresser un état des lieux des actions déjà engagées jusque-là, vérifier si les objectifs ont été atteints, ajuster les actions à engager ou encore, élaborer un programme futur adapté et cohérent.

I - Analyse et évaluation à mi-parcours

Le programme d'actions définit initialement s'articulait autour de **5 thématiques** principales :

I.1 - REGLEMENTATION

L'ensemble de ce volet comprend 3 actions :

- [Fiche 1.1 - Sensibiliser aux outils réglementaires, notamment à la gestion de crise](#)

Rappel des objectifs : expliciter et diffuser les règles de gestion de la ressource.

Maître d'ouvrage : DDT, OFB, SMEC, communes.

Sous-action 1 : rappel de la réglementation inhérente aux prélèvements

Aucune action réalisée à ce jour.

Sous-action 2 : explication du fonctionnement des arrêtés sécheresse

Il a été réalisé par le Syndicat des documents informatifs pour expliquer les arrêtés sécheresse, les restrictions des usages, les ressources concernées, etc. :

- ❖ un bulletin de liaison à destination des élus du Syndicat ;
- ❖ un article dans le Journal de l'Eyrieux n°16 diffusé à l'ensemble de la population des communes adhérentes ;
- ❖ sur le site internet :
 - ⇒ dans la rubrique "La ressource" : page explicative "Comprendre les arrêtés sécheresse" ;
 - ⇒ dans la rubrique "Actualité" : page spécifique précisant le niveau de restriction repris sur une carte présentant la ressource concernée selon les arrêtés préfectoraux en cours.

Action qui se poursuit en 2020.

Sous-action 3 : amélioration de la diffusion des arrêtés

Sur le site internet du Syndicat, les arrêtés sécheresse en cours sont affichés dans les rubriques "actualité" et "la ressource en eau". Ainsi, y apparaissent l'arrêté en cours et l'arrêté cadre, le communiqué de presse, les mesures de restriction.

Afin d'améliorer la compréhension, deux fiches synthétiques complémentaires sont élaborées pour expliquer les ressources concernées, les restrictions qui en découlent... Ainsi, une fiche pour les privés et collectivités est produite ainsi qu'une fiche spécifique aux agriculteurs.

Ces fiches sont ensuite envoyées à toutes les communes concernées ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE :

07-2020-10-01-001 du 1^{er} Octobre 2020

Les niveaux de restriction

- ALERTE RENFORCEE pour toutes les ressources sauf l'Eyrieux soutenu*
- VIGILANCE pour l'Eyrieux soutenu*

LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les collectivités et les particuliers :

Usages	ALERTE RENFORCEE
Pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, jardins potagers	INTERDIT
Espaces sportifs de toute nature	Autorisé de 19h à 22h les mercredi, vendredi, dimanche
Piscines	Piscines nouvellement construites : 1 ^{er} remplissage autorisé Toutes piscines : remplissage complémentaire autorisé de 22h à 6h
Lavage des voitures	INTERDIT sauf dans les stations de lavage professionnelles ou pour les véhicules ayant une obligation réglementaire
Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, fontaines publiques à circuit ouvert	INTERDIT

RESSOURCES EN EAU CONCERNÉES

- Le réseau d'eau potable
- Les sources
- Les forages, captages privés et communaux
- Les rivières, ruisseaux et leurs affluents
- Les retenues en dérivation

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues remplies par ruissellement.

*Le cas particulier de l'Eyrieux : la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges déstocke un volume d'eau pour l'agriculture et le milieu.

ADOPTER LES BONS GESTES

- Arroser le sol
- Chasser les fortes
- Récupérer l'eau
- Remplir si besoin
- Arroser au printemps

Bassins versants de l'Eyrieux, Embroye et Turzon

LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE :

07-2020-10-01-001 du 1^{er} Octobre 2020

Les niveaux de restriction

- ALERTE RENFORCEE pour toutes les ressources sauf l'Eyrieux soutenu*
- VIGILANCE pour l'Eyrieux soutenu*

LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les agriculteurs :

Usages	ALERTE RENFORCEE
Pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, Jardins potagers	INTERDIT
Espaces sportifs de toute nature	Autorisé de 19h à 22h les mercredi, vendredi, dimanche
Piscines	Autorisé de 19h à 22h les mercredi, vendredi, dimanche Toutes piscines : remplissage complémentaire autorisé de 22h à 6h
Lavage des voitures	INTERDIT sauf dans les stations de lavage professionnelles ou pour les véhicules ayant une obligation réglementaire
Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, fontaines publiques à circuit ouvert	INTERDIT

RESSOURCES EN EAU CONCERNÉES

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents
- Les retenues en dérivation

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues remplies par ruissellement.

*Le cas particulier de l'Eyrieux : la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges déstocke un volume d'eau pour l'agriculture et le milieu.

Secteurs agricoles définis dans l'arrêté préfectoral

La préfecture de l'Ardèche, quant à elle, envoie l'arrêté à toutes les communes et intercommunalités pour affichage, diffuse l'information dans la presse (Dauphiné Libéré, La Tribune, Avenir agricole).

Sous-action 4 : sensibilisation des maires sur leurs possibilités d'intervention

Aucune action réalisée à ce jour.

- Fiche 1.2 - Respect de la réglementation des débits réservés

Rappel des objectifs : équiper les ouvrages concernés d'un dispositif de débit réservé.

Maître d'ouvrage : DDT, SMEC, Chambre d'Agriculture.

Sous-action 1 : lister les ouvrages en travers des cours d'eau

Un inventaire a démarré sur le bassin versant de la Dunière, à la fois sur les seuils et retenues en série. Dans un premier temps, un repérage par photos aériennes a permis de localiser les ouvrages et de les inventorier dans une base de données SIG.

Dans un second temps, un contrôle directement sur site pour vérifier l'exactitude du repérage a démarré et se poursuit.

Action qui se poursuit en 2020.

Sous-action 2 : assister les propriétaires d'ouvrages dans la démarche de mise en place d'un système de comptage du débit réservé

Aucune action réalisée à ce jour.

- **Fiche 1.3 - Révision des autorisations de prélèvement**

Rappel des objectifs : réviser les autorisations de prélèvement pour correspondre aux règles fixées par le PGRE.

Maître d'ouvrage : DDT.

Aucune action réalisée à ce jour.

1.2 - EAU POTABLE

Ce volet compte 6 actions :

- **Fiche 2.1 - Améliorer la connaissance des réseaux AEP**

Rappel des objectifs : améliorer la connaissance des volumes caractéristiques des réseaux AEP et mettre cette connaissance à jour.

Maître d'ouvrage : collectivités compétentes.

- **Réalisation de Schéma Directeur AEP ou d'amélioration de la connaissance des réseaux**

- ❖ Communauté de Communes Val'Éyrieux : réalisation de documents de planification de gestion des réseaux et du patrimoine sur plusieurs communes.

Etablir un état des lieux du patrimoine et du réseau d'eau potable avec définition d'un programme de travaux.

Territoire	Objectif	Rendement réseau distribution	Ressource	Coûts € HT	Année de réalisation
Actions inscrites au PGRE 2017					
Albon d'Ardèche	Amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 62 %	Captage d'Albon	22 875.00	En cours – fin 2020
Issamoulenc	Recherche et réduction de fuites, amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 69,2 %	Captage d'Issamoulenc	32 075.00	En cours – fin 2020
St Julien Boutières	Recherche et réduction de fuites, amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 78,4 %	Captage de St Julien Boutières	26 525.00	En cours – fin 2020
Actions non inscrites au PGRE 2017					

Chanéac	Amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 66 %	Captage de Chanéac	16 686.00	En cours – fin 2020
Lachapelle sous Chanéac	Recherche et réduction de fuites, amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 67,4 %	Captage de Lachapelle	20 618.00	En cours – fin 2020
St Clément	Recherche et réduction de fuites, amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 73 %	Captage de St Clément	27 115.00	En cours – fin 2020
St Martin de Valamas	Recherche et réduction de fuites, amélioration de la connaissance et optimisation des infrastructures	2019 : 87,7 %	Captage de St Martin	35 025.00	En cours – fin 2020

❖ Autres collectivités :

Territoire	Intitulé de l'opération	Montants € HT	Année de réalisation
Les Ollières sur Eyrieux (Action Contrat de Rivière)	Réalisation du schéma directeur AEP	8 187.50 €	2017
Marcols les Eaux (Action Contrat de Rivière et PGRE)	Réalisation du Schéma Directeur AEP et mise en place de compteurs	44 076.18 (50% AERMC + 30 % CG07)	2018-2019
St Etienne de Serre	Réalisation du Schéma Directeur AEP et identification des points faibles du réseau communal	11 307.52 €	2017
Beauvène (Action Contrat de Rivière)	Schéma Directeur AEP	Action non réalisée	
St Sauveur de Montagut (Action Contrat de Rivière)	Schéma Directeur AEP	Action non réalisée	
Dunière sur Eyrieux (Action Contrat de Rivière)	Schéma Directeur AEP	Action non réalisée	
La Voulte sur Rhône (Action Contrat de Rivière)	Schéma Directeur AEP	Action non réalisée	

Sur les 9 actions inscrites initialement au PGRE, 6 actions ont été réalisées (Les Ollières/E., Marcols les Eaux et St Etienne de Serre) ou sont en cours (Albon, Issamoulenc et St Julien Boutières).

A noter que sur le territoire de la Communauté de Communes Val'Eyrieux, 4 actions non inscrites initialement sont également en cours concernant la recherche et la réduction de fuites.

- **Mise en place de compteurs**

❖ Communauté de Communes Val'Eyrieux :

Territoire	Action	Rendement réseau distribution	Ressource	Coûts € HT	Année de réalisation
Compteurs additionnels et distribution sur 7 communes					
Albon d'Ardèche	Pose de compteur adduction et distribution et vanne de sectionnement pour la recherche et la réduction de fuites	2016 : 38 % 2019 : 62 %	Captage d'Albon	20 000.00	Terminée en 2019
Chanéac		2016 : 65.9 % 2019 : 66 %	Captage de Chanéac	40 546.00	Terminée en 2019
Lachapelle sous Chanéac		2016 : 69.1 % 2019 : 67.4 %	Captage de Lachapelle	16 365.00	Terminée en 2019
St Clément		2016 : 20 % 2019 : 73 %	Captage de St Clément	41 998.00	Terminée en 2019
St Julien Boutières - Action PGRE inscrite à la contractualisation AE		2016 : 70 % 2019 : 78.4%	Captage de St Julien B.	75 000.00	Terminée en 2019
St Martin de Valamas		2016 : 68.8 % 2019 : 87.7 %	Captage de St Martin de V.	26 829.80	Terminée en 2019
Issamoulenc - Action PGRE inscrite à la contractualisation AE		2016 : Inconnu 2019 : 69.2%	Captage d'Issamoulenc	100 000.00	En cours de finalisation
Mise en place de 5 compteurs distribution et 17 compteurs additionnels					
Territoire de l'ancienne CC Pays du Cheylard - Action PGRE inscrite à la contractualisation AE	Pose de compteur adduction (17 unités) et distribution (5 unités) pour la recherche et la réparation de fuites	2018 : 83% (rendement global)	Captages de la vallée de la Dorne	45 000.00 pour la pose de 10 unités en 2020 A préciser pour le reste	Etude en cours dans le cadre de la mise en conformité des captages (2019-2020) + programme CCVE direct de 10 unités en 2020+ programme d'investissement DSP (2021-2022)
Pose de compteurs abonnés sur les branchements publics non équipés					

11 communes de CCVE - Action PGRE inscrite à la contractualisation AE	Pose de 6 compteurs sur des branchements sans compteur + pose d'un compteur sur captages Cognac et Vabre sur la commune de St Pierreville	2019 : 67%	Captages de Cognac, Vabre	14 000.00	2019
--	---	------------	---------------------------	-----------	------

La pose de compteurs a permis d'améliorer la connaissance sur les rendements qui se sont nettement améliorés pour l'ensemble des communes et plus particulièrement pour :

- Albon d'Ardèche, passant de 38% à 62 % en 2019 ;
- St Clément, avec un rendement multiplié par 3.65 passant de 20% à 78.4% en 2019 ;
- St Martin de Valamas, passant de 68.8 % à 87.7 % en 2019.

Ainsi, 2 communes dépassent le rendement de 75 % fixé sur le territoire par le Schéma Départemental AEP, une l'atteint pratiquement (St Clément 73 %) et les autres s'en rapprochent progressivement.

Toutes ces actions inscrites au PGRE ont également été retranscrites dans le programme d'actions de la contractualisation 2019 - 2021 avec l'AERMC et réalisées en 2019 pour la plupart ; 2 étant en cours de réalisation, une seule n'étant pas encore programmer.

❖ Syndicat d'Eau Potable Crussol - Pays de Vernoux :

Territoire	Intitulé de l'opération	Nombre de compteurs installés	Montants € HT	Année de réalisation
St Jean Chambre	Mise en place de compteurs abonnés sur branchements publics	5 branchements sur équipements municipaux non équipés	12 000.00	2018
	Dispositif de sectorisation pour une meilleure connaissance du réseau et améliorer la réactivité en cas de fuites		48 323.00 €	2018

❖ Autres collectivités :

Territoire	Intitulé de l'opération	Indicateur du volume économisé	Montants € HT	Année de réalisation
St Etienne de Serre	Renouvellement des compteurs anciens ou défectueux pour supprimer les fuites au niveau des compteurs		1 916,49	2017, 2018 & 2019
Marcols les Eaux	Mise en place de compteurs généraux et réalisation du SDAEP		44 076.18 50% AERMC 30 % CG07	2018-2019
St Julien du Gua	Pose de compteurs intermédiaires sur le réseau du village pour contrôler les fuites		6 101.10 100% commune	2018
	Installation d'un flotteur aux réservoirs d'Intres et de Sagnes pour limiter les pertes d'eau		789.93 100% commune	2016

- Fiche 2.2 - Améliorer le rendement des réseaux AEP, des ouvrages...

Rappel des objectifs : atteindre le seuil de 75% de rendement global des réseaux.

Maître d'ouvrage : collectivités compétentes.

- ❖ Communauté de Communes Val'Eyrieux

Sur les 11 actions inscrites initialement, 5 ont été réalisées ou sont en cours (cf. tableau ci-après).

Concernant les 6 restantes, celles-ci ne sont pas encore programmées pour l'année 2020.

Territoire	Objectif	Rendement réseau de distribution	Ressource	Montants € HT	Année de réalisation
Territoire de l'ex CC Pays du Cheylard : Entre le captage du Moulin de Ville et la station de traitement de Monteil	Supprimer les trop-pleins afin de restituer le volume non mis en distribution au niveau du captage	2018 : 83% (rendement global Ex CCPC)	Captages de la vallée de la Dorne	12 000.00 pour la pose des 10 unités A préciser pour le reste	Etude en cours dans le cadre de la mise en conformité des captages (2019-2020) + définition d'un programme d'investissement DSP (2021-2022) + programme CCVE direct 10 unités robinet flotteur en 2020 + étude à programmer en 2024
Mariac	Travaux d'amélioration de l'étanchéité du réservoir afin de réduire les pertes	2018 : 83 % (rendement global Ex CCPC)	Réservoir et captage de Girond	11 700.00	Réalisée en 2014-2015
Arcens	Remplacement de la conduite de transfert sous la RD 237 : le volume de fuite est quasiment exclusivement lié aux casses récurrentes (en moyenne 5/an) sur la conduite de transfert entre les UDI de Massas et celle du village (commune équipée de systèmes de comptage).	2016 : 67 % / 2018 : 77 % / 2019 : 90 %	Source de Gerland et puit de l'Eysse	400 000.00	En cours de réception
Territoire de la CCPC (Régie) – Action PGRE inscrit à la contractualisation AE	Mise en place d'un système généralisé de télésurveillance pour surveiller les débits consommés, rechercher et réduire les fuites.		A définir	40 000.00 (pose de 10 unités) A préciser pour le reste	Mise en place globale dans le cadre de la DSP SAUR + équipement des sites dans le programme d'investissement de la DSP

❖ Syndicat d'Eau Potable Crussol - Pays de Vernoux :

Territoire	Intitulé de l'opération	Linéaire renouvelé (ml)	Economies attendues (indice de perte, linéaire de réseau renouvelé...)	Montants € HT	Année de réalisation
Actions inscrites au PGRE 2017					
Silhac	Réparation de canalisations fuyardes quartier Cros	Opération reportée ultérieurement (non encore définie)			
	Réparation de canalisations fuyardes quartier Reynier	Opération reportée ultérieurement (non encore définie)			
St Michel de Chabrillanoux	Réparation de canalisations fuyardes quartier Les Peyrets	78	100 m ³ /an	11 500 €	2019 Contrat AE
Silhac	Réparation de canalisations fuyardes quartier sous le cimetière	545		80 000.00 €	2019 - Contrat AE
	Réparation de canalisations fuyardes quartiers Vignal & Viougeas	Actions inscrites dans la contractualisation avec l'Agence de l'Eau RMC et reprises dans la programmation PGRE 2020 - 2023			
St Apollinaire de Rias	Réparation de fuites quartier Chazalet				
Gilhac et Bruzac	Réparation de fuites quartier Maisonneuve Melière				
Actions non inscrites au PGRE 2017					
Vernoux en Vivarais	Renouvellement de canalisations vétustes et fuyardes rues Rosalie Combiér & des Ecoles et réalisation d'un maillage	400 et 150		238 750.00 € (aides AE+DETR)	2017
	Remplacement de canalisations défectueuses Rue Antonin Calixte	475		130 830.00 €	2019 - Contrat AE
St Jean Chambre	Renouvellement réseau vétuste et fuyard du village			292 419.00 € (aides AE+DETR)	2018
	Interconnexion du réseau communal provenant de sources à faibles débits estivaux (Adreyt et Sessouans : 2 sources communales) avec le réseau provenant de l'eau du Rhône et de l'eau provenant des sources de Fauriel (Boffres) et Fanges (Châteauneuf de Vernoux), afin de sécuriser l'AEP sur la commune.			418 200.00 € (aides CD07)	2018-2019

	Abandon de la source Croix du Loup (2m ³ /h) pour l'AEP				
--	--	--	--	--	--

Sur le territoire du SCPV, 2 ressources sont abandonnées :

- Captage de la croix du Loup (Commune de St Jean Chambre) : désormais utilisé pour le remplissage d'un réservoir incendie.
- Source de l'Enfer (Commune de Saint Maurice en Chalencon)

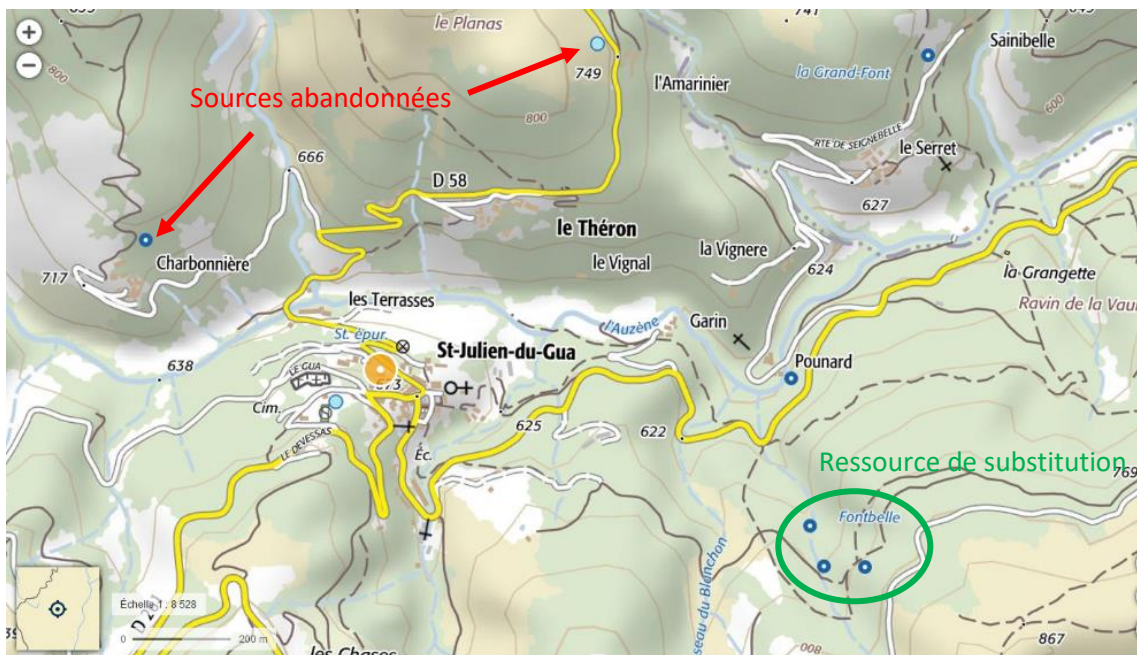
❖ Autres collectivités :

Territoire	Intitulé de l'opération	Economies attendues (indice de perte, linéaire de réseau renouvelé...)	Montants € HT	Année de réalisation
Actions non inscrites au PGRE 2017				
Marcols les Eaux – La Vouly	Renouvellement du réseau AEP (canalisation en plomb) à la sortie des compteurs		28 120.00	2017-2018
Marcols les Eaux – de Hubac à la STEP	Extension de réseau jusqu'à la STEP et pose de compteur	Indice de perte : 20%	3 463.00	2019
Pranles	Interconnexion entre différents UDI : Le village, la Pizette et la Garde	Abandon de 2 ressources La Pizette et la garde : retour milieu naturel	252 000.00 (AMO : SDEA)	2019-2020
Dunière sur Eyrieux – La Plaine	Renouvellement de canalisations vétustes	862 ml renouvelé	47 719.60	2016-2019
St Julien du Gua	Renforcement des quartiers "Le Théron", "La Charbonnière", "Le Clot" alimentés par la source de Fontbelle (source située dans le village –BV Auzène)	Abandon de 2 sources sur le bassin versant de l'Auzène : Les Goutas et le Planas*	405 000.00 30% DETR 30% AERMC 10% CD07 30% Commune	2014-2016
	Renouvellement et enfouissement des canalisations entre les hameaux de Sagnes et Intres et réparation d'une fuite		11 580.00 100% commune	2017
St Cierge la Serre	Remplacement du réseau AEP dans la traversée du village pour vétusté en même temps que les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales		42 150.60 pour la part communale	2019
	Interconnexion avec la station de pompage créée dans le quartier de Tallans (Rompon) - Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre	Abandon de 3 sources situées sur le bassin versant du Boyon : Prévenchères, Chélines et Chassac	501 116.62	2018-2019
St Maurice en Chalencon	Renouvellement de la canalisation générale d'alimentation entre La Roche et le Moulinas	1 km de réseau renouvelé	160 000 € (50% part communale)	2015
	Abandon de la source de l'Enfer, situé sur le bassin	Action inscrite dans la contractualisation avec l'Agence de l'Eau RMC et reprise dans la programmation 2020 - 2023		

	versant de l'Eyrieux et connexion entre le haut et le bas de la commune par le SCPV			
St Etienne de Serre	Recherche de fuite	UDI du village : fuites sous l'école et sur le réseau de la Trachat	4 694,40 €	2017
	Mise en conformité du captage et renouvellement de 300 ml de canalisation (aujourd'hui à l'air libre suite glissement de terrain)	UDI Hubac du Chier	8 559,36 €	2019

Les actions d'interconnexion, réalisées sur les communes de Pranles et de St Cierge la Serre, ont permis un retour au milieu naturel de 5 sources autrefois captées : toutes situées sur le bassin versant déficitaire du Boyon.

* Zoom sur la commune de St Julien du Gua



- Fiche 2.3 - Réduire les volumes consommés par les collectivités

Rappel des objectifs : réduire les volumes prélevés en diminuant les consommations des collectivités.

Maître d'ouvrage : intercommunalités, communes.

Sous-action 1 : mise en place de dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics :

Aucune action réalisée à ce jour.

Sous-action 2 : optimisation des systèmes d'arrosage :

Aucune action réalisée à ce jour.

Sous-action 3 : sensibilisation des collectivités aux gestes économes :

Le Syndicat a réalisé une brochure apportant des éléments pour économiser l'eau dans la gestion des espaces verts, dans les bâtiments publics et comment conduire une démarche d'économie d'eau.

Ce document a été transmis à toutes les collectivités adhérentes, ainsi qu'aux délégués des communes courant 2020.

Sur le site internet du Syndicat (rubrique "La ressource en eau"), des recommandations sur les bons gestes à adoptés sont également diffusées.

- [Fiche 2.4 - Sensibiliser les usagers AEP aux gestes économes en eau](#)

Rappel des objectifs : favoriser les économies d'eau en sensibilisant les usagers.

Maître d'ouvrage : collectivités compétentes, SMEC.

Sous-action 1 : sensibilisation aux gestes économes

Dans le cadre des actions de communication, ont été réalisés en 2019 – 2020 :

- ❖ un article paru dans le Journal de l'Eyrieux n°18 ;
- ❖ sur le site internet, dans la rubrique "La ressource en eau", un article sur "les bons gestes à adopter" a été créé. Il s'adresse à la fois aux usagers et aux collectivités ;
- ❖ intervention avec l'association ALEC07 pour connaître les quantités d'eau utilisées dans le logement, connaître des astuces pour économiser la ressource et distribuer des kits hydro-économes lors du Festival de l'Eau & de la Biodiversité. Malheureusement, l'animation a été annulée le jour même car l'intervenant n'a pas pu assurer le stand pour des raisons personnelles.
- ❖ interventions auprès de 4 classes qui ont choisi la thématique de la gestion de l'eau pour l'année scolaire 2019-2020 : 2 classes sur les économies d'eau dans le logement et les 2 autres sur la gestion de l'eau à l'échelle de la commune.

Action qui se poursuit en 2020.

Sous-action 2 : distribution de kits hydro-économes auprès des abonnés

Report de l'action par le SMEC en 2021.

En 2020, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche prévoit une distribution de kit sur son territoire représentant 18 communes du SMEC.

- [Fiche 2.5 - Mettre en place une tarification incitative](#)

Rappel des objectifs : favoriser les économies d'eau grâce à un tarif incitatif.

Maître d'ouvrage : collectivités compétentes.

Aucune action réalisée à ce jour.

L'ex SIVOM de Vernoux avait instauré une tarification différente entre l'été et l'hiver. Lors de la fusion avec le Syndicat de Crussol, cette tarification "double" a été abandonnée car la fusion entraînait l'intégration de 4 contrats de délégation, donc 4 tarifications différentes. Il a été décidé, dans un premier temps, de lisser les tarifications des 4 délégations pour avoir un prix homogène sur l'ensemble du territoire.

- [Fiche 2.6 - Substituer des ressources captées en BV déficitaires/sensibles](#)

Rappel des objectifs : diminuer la pression des prélèvements.

Maître d'ouvrage : collectivités compétentes.

Une seule action est inscrite dans le PGRE sur la commune de St Jean Chambre avec l'abandon de la source de la Croix du Loup (BV du Glo). Cette action a été abonnée car cette source est très peu productive et des problèmes ont été rencontrés pour la mise en place du périmètre de protection.

3 autres actions situées sur les communes de Pranles, St Julien du Gua et St Cierge la Serre ont permis l'abandon de sources sur le bassin déficitaire du Boyon (cf. Action 2.2 p.28).

1.3 - USAGE AGRICOLE

- [Fiche 3.1 – Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles](#)

Rappel des objectifs : évaluer les prélèvements agricoles réels et l'organisation de l'irrigation sur le territoire.

Maître d'ouvrage : irrigants, DDT, CA07, SMEC.

Sous-action 1 : régularisation des prélèvements

Aucune action réalisée à ce jour.

Sous-action 2 : échange interservices des données pour les prélèvements

Aucune action réalisée à ce jour.

- [Fiche 3.2 – Pérenniser le développement de pratiques agricoles économes en eau](#)

Rappel des objectifs : poursuivre les économies d'eau en développant des pratiques agricoles adaptées à la ressource disponible.

Maître d'ouvrage : CA07, associations d'irrigants et d'agriculteurs.

Sous-action 1 : l'accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques

Nb d'actions	Descriptif de l'action/ressource concernée	Ressource concernée	Année de réalisation
--------------	--	---------------------	----------------------

1 projet de création de stockage d'eau	Création d'un stockage d'eau de 2 000 m ³ – St Jean Chambre A noter : dossier de déclaration déposé en 2017 mais travaux pas forcément réalisés	La Dunière	2017
13 projets émergents en lien avec la création d'un stockage d'eau	Visite de terrain avec diagnostic du projet et des sites potentiels pour la création d'une retenue de stockage. Création d'une fiche projet envoyée aux gestionnaires des cours d'eau pour demander des compléments (problèmes de qualité, quantité...) puis à la DDT pour avis.		2017 - 2019

Détail des projets émergents :

Ressource	Nombre de projets	Volumes	Objectifs
Dunière	4	10 000 m ³	Orientation vers la réutilisation de stockages à proximité
		4 000 m ³	Projet écarté suite à l'avis de la Police de l'eau
		3 500 m ³	Sans suite à ce jour
		3 600 m ³	Projet de remise en état et agrandissement du stockage existant
Glo	2	5 000 m ³	Projet écarté suite à l'avis de la Police de l'eau
		6 000 m ³	Diagnostic réalisé en 2017 par C. Gachet : sans suite actuellement
Eyrieux (affluent ruisseau intermittent sans nom)	1	3 000 m ³	Projet en attente de l'avis de la Police de l'eau
Sérouant	1	3 000 m ³	Diagnostic réalisé en 2017 par C. Gachet : sans suite actuellement
Glueyre	2	?	Diagnostics réalisés en 2017 par C. Gachet : sans suite actuellement
		?	
Eysse	1	7 000 m ³	Projet de substitution de pompage (St Martin de Valamas)
Dorne	1	< 1 000 m ³	Récupération du trop-plein du réseau AEP
Ruisseau de Combegrand	1	5 000 m ³	Orientation vers un pompage directe dans l'Eyrieux soutenu

Remarque : la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche peut accompagner les agriculteurs dans la réalisation des dossiers de déclaration ne nécessitant pas l'intervention de géologues. Pour les dossiers d'autorisation, les agriculteurs font appels à un bureau d'étude.

Sous-action 2 : élaboration d'un guide technique

Une première ébauche a été rédigée par le SMEC et est en cours de relecture par la Chambre d'Agriculture.

Sous-action 3 : journées techniques ou jours de formation

Nb d'agri engagés /Action de com	Descriptif de l'action	Année de réalisation
Formation organisée par la CA07 : "Préserver sa ressource et maîtriser ses arrosages"	Inciter les irrigants et futurs irrigants à avoir des pratiques d'irrigation adaptées aux besoins des cultures, au sol et aux conditions climatiques. Sensibilisation à la réglementation en vigueur et rappel des droits et devoirs.	2014 -2015-2016 Annulée en 2017 et 2018, faute de participants. Reprogrammée fin 2020

- [Fiche 3.3 – Augmenter la résilience des cultures](#)

Rappel des objectifs : développer des pratiques permettant le maintien de productions rentables sans augmenter les besoins en eau.

Maître d'ouvrage : Agribio Ardèche, irrigants agricoles.

Sous-action 1 : mise en place d'un observatoire technique et économique

Aucune action menée actuellement sur les territoires Eyrieux, Embroye, Turzon à ce jour. Une action similaire est menée sur le bassin versant du Doux qui pourra alors servir d'exemple.

Sous-action 2 : expérimentation sur des fermes pilotes

Cf. sous-action 1.

Sous-action 3 : diffusion des résultats obtenus

Cf. sous-action 1.

- [Fiche 3.4 – Réduire la pression de prélèvements agricoles en rivière à l'étiage](#)

Rappel des objectifs : proposer des solutions de substitutions aux prélèvements en rivière.

Maître d'ouvrage : DDT, SAFER, EPCI.

Sous-action 1 : Substituer les prélèvements en rivière sur les bassins déficitaires et sensibles

- Recensement des prélèvements directs en rivière

A compter de 2015, avant l'élaboration du PGRE, un travail d'acquisition et d'amélioration des données a été mené par :

- ❖ La Chambre d'agriculture – 2015 à 2017 : inventaire des prélèvements agricoles (retenues, prélèvements directs) sur les bassins déficitaires et autres.
- ❖ Le Syndicat Eyrieux Clair – 2015 :

- recensement cartographique des retenues (photos aériennes et repérage de terrain) sur les bassins déficitaires.
- recensement directement sur site des prélèvements directs, tous usages, sur les bassins déficitaires.
- mise en place d'un observatoire des débits : identification de sites pour l'installation d'échelles limnimétriques, de sondes de pression et pour la réalisation de jaugeages à l'étiage.
Des jaugeages sont effectués régulièrement durant les périodes d'étiage.

- Approfondissement des prélèvements directs en rivière

En 2018, le Syndicat a réalisé un travail de caractérisation des prélèvements agricoles directs en cours d'eau (identifiés lors de l'élaboration du présent PGRE).

Sur 14 exploitations, l'état des lieux, le fonctionnement des prélèvements ont été réalisés et des propositions succinctes d'alternative ont été proposées.

- Etude de faisabilité de solutions alternatives et mise en œuvre

En 2019, le Syndicat a poursuivi le précédent travail par la proposition de solutions techniques alternatives sur deux projets de substitution issus de l'étude de caractérisation de 2018 :

- ❖ St Julien Labrousse : prélèvement direct sur le Glo.
Les besoins en eau sont estimés à 3 300 m³. Le projet consiste à créer une retenue collinaire d'une superficie supérieure à 1 000 m². Le projet a obtenu l'aval des services de l'OFB et de la DDT.
Action qui se poursuit en 2020.
- ❖ Vernoux en Vivarais : retenue créée sur un affluent de la Dunière. Un nouveau lit a été créé et le lit originel du cours d'eau est capté par une retenue.
Les besoins en eau sont estimés à 11 175 m³.
2 solutions sont proposées afin de respecter les débits réservés et de couper le prélèvement naturel en période d'étiage :
 - mise en place d'un ouvrage de répartition sur le cours d'eau ;
 - mise en place d'un ouvrage de répartition en amont du barrage.
 Une visite a été programmée avec l'OFB.
Action qui se poursuit en 2020.

Sous-action 2 : promouvoir la reconquête de parcelles possédant un accès facilité à l'eau

2 projets réalisés en 2017/2018 :

- ❖ Chalencon – Pont de Chervil : création d'un pompage direct dans l'Eyrieux soutenu ;
- ❖ Dunière sur Eyrieux – Plaine des Avallons : création d'un pompage direct dans l'Eyrieux soutenu.

Sous-action 3 : accompagner les irrigants dans des projets de création de stockage hivernal ou de mutualisation sur les bassins hors déficitaires pour substituer leur prélèvement en rivière

Nb d'actions	Descriptif de l'action/ressource concernée	Ressource concernée	Année de réalisation
St Martin de Valamas – projet de substitution de pompages en rivière	Création d'une retenue de stockage hivernal	Eysse	Année d'émergence 2019
St Julien Labrousse - projet issu de l'étude de 2019	Création d'une retenue collinaire	Glo	En cours

- [Fiche 3.5 – Promouvoir la gestion volumétrique](#)

Rappel des objectifs : développer une gestion collective des prélèvements en rivière.

Maître d'ouvrage : CA07 en lien avec DDT.

Nb d'agri engagés /Action de com	Descriptif de l'action	Année de réalisation
5 irrigants engagés dans la gestion volumétrique	Attribution d'un volume de prélèvement	2012-2017

Dès qu'un arrêté préfectoral est pris, une information est directement envoyée à ces agriculteurs.

- [Fiche 3.6 – Proposer un devenir aux retenues collinaires sans usage](#)

Rappel des objectifs : valoriser ou supprimer des retenues aujourd'hui abandonnées

Maître d'ouvrage : CA07, CLI, PNRMA, DDT, CD07.

Sous-action 1 : sensibilisation et discussion avec les propriétaires des retenues "sans usage"

Aucune action engagée à ce jour.

Sous-action 2 : réalisation d'un diagnostic des retenues collinaires de propriétaires volontaires

Lors de l'émergence de projet de création d'une retenue de stockage et si une retenue est déjà présente, un diagnostic visuel de l'état de l'ouvrage est réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Ressource	Volumes	Objectifs
Dunière	3 600 m ³	Projet de remise en état et agrandissement du stockage existant
Sérouant	3 000 m ³	Diagnostic réalisé en 2017 par la Chambre d'Agriculture 07 : sans suite actuellement
Dorne	< 1 000 m ³	Récupération du trop-plein du réseau AEP

Sous-action 3 : choix concerté de la solution la plus adaptée quant à son devenir

Ressource	Volumes	Objectifs
Dunière	10 000 m ³	La Chambre d'agriculture a orienté l'agriculteur vers la réutilisation de stockages à proximité

I.4 – SENSIBILISATION DES USAGERS

- [Fiche 4.1 – Sensibiliser aux enjeux quantitatifs estivaux](#)

Rappel des objectifs : favoriser les économies d'eau et le meilleur partage de la ressource entre les usagers

Maître d'ouvrage : SMEC, communes, intercommunalités.

Sous-action 1 : sensibilisation au fonctionnement du territoire et ses spécificités hydrologiques.

Une brochure de présentation de la ressource en eau sur le territoire, accompagnée des bons gestes à adopter tant pour économiser l'eau dans la maison, au jardin toute l'année et particulièrement lors des arrêts sécheresse, est en ligne sur le site internet du Syndicat.

Sous-action 2 : sensibilisation au partage de la ressource entre tous les usagers et les usages prioritaires.

Cf. ci-dessus.

Sous-action 3 : sensibilisation à l'impact cumulé des petits prélèvements domestiques

Aucune action réalisée à ce jour.

- [Fiche 4.2 – Sensibiliser les usagers aux gestes économes en eau](#)

Rappel des objectifs : réduire les prélèvements en promouvant des pratiques économes

Maître d'ouvrage : SMEC, communes, intercommunalités

Dans le cadre des actions de communication, réalisation :

- ❖ d'un article sur les gestes économes en eau dans le Journal de l'Eyrieux n°18 ;
- ❖ sur le site internet, dans la rubrique "Gestion de la ressource", un article sur "les bons gestes à adopter" a été créé ;

- ❖ animations scolaires sur les jardins pour réduire l'usage des pesticides et connaître des techniques pour économiser l'eau : 2 classes.

Action qui se poursuit en 2020.

1.5 - CONNAISSANCE ET SUIVI

- Fiche 5.1 – Améliorer la connaissance des prélèvements

Rappel des objectifs : améliorer la gestion du bassin versant

Maître d'ouvrage : CA07, communes, CD07

Sous-action 1 : poursuivre l'inventaire des prélèvements, notamment sur les territoires hors bassins déficitaires/sensibles.

Aucune action réalisée à ce jour.

Sous-action 2 : évaluer l'impact positif/négatif des retenues collinaires sur la ressource en eau, et notamment leur impact cumulé.

Action en cours, en parallèle de l'action 1.2., pour affiner les connaissances des retenues sur le territoire du bassin versant de la Dunière.

- Fiche 5.2 – Suivre les débits d'étiage

Rappel des objectifs : développer et pérenniser le réseau de suivi des débits d'étiage

Maîtres d'ouvrage : SMEC, DREAL, DDT

Sous-action 1 : pérenniser l'observatoire des débits d'étiage des bassins déficitaires et sensibles.

Depuis 2015, un observatoire des débits est opérationnel : des jaugeages sont réalisés sur les bassins déficitaires et sensibles, comprenant 18 stations de mesure dont 14 avec un dispositif de mesure (échelle limnimétrique et/ou sonde) :

- ❖ 4 stations sur le Boyon, dont 1 sonde et 2 échelles ;
- ❖ 2 stations sur le Glo, dont 1 échelle ;
- ❖ 9 stations sur le bassin versant de la Dunière :
 - 1 sur le Belay avec échelle ;
 - 1 sur l'Eve avec échelle ;

- 3 sur la Dunière dont 1 sonde et 2 échelles ;
 - 1 sur le Sérouant avec échelle ;
 - 1 sur le Rantoine avec échelle ;
 - 2 sur le Doulet dont une avec échelle ;
- ❖ 3 stations sur l'Embroye.

Sous-action 2 : opportunité d'installer une station hydrométrique ou de mettre en place des sites de mesure pour l'amont du bassin de l'Eyrieux.

Aucune action réalisée à ce jour.

- [Fiche 5.3 – Suivre les débits d'objectif d'étiage aux points stratégiques](#)

Rappel des objectifs : évaluer les résultats de la mise en place des actions du PGRE sur la ressource en eau à l'étiage

Maîtres d'ouvrage : DREAL, DDT, SMEC

Les suivis de la station de St Fortunat sur Eyrieux sont assurés par la DREAL.

- [Fiche 5.4 – Etude bilan du PGRE 2018 – 2023](#)

Rappel des objectifs : évaluer la mise en place du programme d'action et ses résultats

Maîtres d'ouvrage : DDT, SMEC

Etude bilan à mi-parcours en 2020.

II – Bilan de l'état d'avancement des actions entre 2017 et 2019

	Code	Intitulé de l'action	Réalisée	En cours	Non encore réalisée
Réglementation	1.1	Sensibiliser aux outils réglementaires			
	1.2	Respect de la réglementation des débits réservés			
	1.3	Révision des autorisations de prélèvements			
Eau Potable	2.1	Améliorer la connaissance des réseaux AEP			
	2.2	Améliorer le rendement des réseaux AEP			
	2.3	Réduction des volumes consommés par les collectivités			
	2.4	Sensibiliser les usagers AEP aux gestes économes en eau			
	2.5	Mettre en place une tarification incitative			
	2.6	Substitution de ressources AEP captées en territoires déficitaires et sensibles			
Usage agricole	3.1	Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles			
	3.2	Pérenniser le développement de pratiques agricoles économes			
	3.3	Augmenter la résilience des cultures			
	3.4	Réduire la pression de prélèvements agricoles en rivière à l'étiage			
	3.5	Promouvoir la gestion volumétrique			
	3.6	Proposer un devenir aux retenues collinaires sans usage			
Sensibilisation	4.1	Sensibiliser aux enjeux quantitatifs estivaux			
	4.2	Sensibiliser les usagers aux gestes économes			
Connaissance et suivi	5.1	Poursuivre les inventaires des prélèvements			
	5.2	Suivre les débits d'étiage			
	5.3	Suivre les débits d'objectif d'étiage aux points stratégiques			
	5.4	Étude bilan du PGRE 2018-2023	Mi-parcours		

Programme d'actions 2020 - 2023

	Code	Intitulé de l'action	2020	2021	2022	2023
Réglementation	1.1	Sensibiliser aux outils réglementaires				
	1.2	Respect de la réglementation des débits réservés				
	1.3	Révision des autorisations de prélèvements				
	1.4	Instruction des projets de prélèvements				
Eau Potable	2.1	Améliorer la connaissance des réseaux AEP				
	2.2					
	2.3	Améliorer le rendement des réseaux AEP				
	2.4	Substitution de ressources AEP captées				
	2.5	Sensibiliser les usagers et collectivités aux gestes économes en eau				
	2.6	Mettre en place une tarification incitative				
Usage agricole	3.1	Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles				
	3.2	Pérenniser le développement de pratiques agricoles économes				
	3.3	Augmenter la résilience des cultures				
	3.4	Réduire la pression de prélèvements agricoles en rivière à l'étiage				
	3.5	Promouvoir la gestion volumétrique				
	3.6	Proposer un devenir aux retenues collinaires sans usage				
Sensibilisation	4.1	Sensibiliser aux enjeux quantitatifs estivaux				
	4.2	Sensibiliser aux gestes économes en eau				
Connaissance et suivi	5.1	Améliorer la connaissance sur les prélèvements				
	5.2	Suivre les débits d'étiage				
	5.3	Suivre les débits d'objectif d'étiage aux points stratégiques				

	5.4	Étude bilan du PGRE 2018-2023				
Zones Humides	6.1	Empêcher la destruction des zones humides du territoire (1)				
	6.2	Empêcher la destruction des zones humides du territoire (2)				
	6.3	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides				
	6.4	Communiquer auprès de différents publics sur les zones humides				

I – Réglementation

Actions reprises

Fiche 1.1	Sensibiliser aux outils réglementaires, notamment à la gestion de crise	
	Objectif	Expliciter et diffuser les règles de gestion de la ressource

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	DDT, AFB, SMEC, Communes

Description de l'action

Méconnue ou trop dense, la réglementation est parfois ignorée par les usagers de l'eau. Il convient donc de l'expliquer, de la diffuser régulièrement et plus largement, sur différents supports* et à destination de plusieurs publics. Cette action peut s'articuler autour :

- **Le rappel de la réglementation inhérente aux prélèvements** (seuils de déclaration et autorisation, règles à suivre, communication sur les contrôles effectués par la Police de l'Eau au cours de la période d'étiage...)
- **L'explication du fonctionnement des arrêtés "sécheresse"**, des niveaux d'alertes et des règles préconisées, des usages prioritaires, etc.
- **L'amélioration de la diffusion des arrêtés** (préfectoraux ou municipaux) en multipliant les lieux d'affichage (dans les communes, les bulletins d'information, les journaux locaux, les sites internet, etc.), et de leur compréhension (utilisation de cartes centrées sur le territoire concerné, de pictogrammes simplifiés, etc.)
- **La sensibilisation des maires sur leurs possibilités d'intervention** (arrêtés municipaux de restriction, pouvoir de police, etc.). Une réunion à destination des maires organisée avec les services de la Police de l'Eau avant la saison d'étiage serait à mettre en place.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Coût interne d'animation • Actions de sensibilisation : À définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de publications / actions de communication • Nombre de PV pour non-respect des restrictions d'usage

* Parmi les supports listés au paragraphe « sensibilisation » p.11

Fiche 1.2	Respect de la réglementation des débits réservés	
	Objectif	Equiper les ouvrages concernés d'un dispositif de débit réservé

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	Les propriétaires d'ouvrages
Partenariats	DDT, SMEC, Chambre d'Agriculture

Description de l'action

Depuis 2014, d'après la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, tous les ouvrages existants situés en travers d'un cours d'eau doivent respecter le débit réservé, soit le 10^{ème} du module. Cette réglementation s'applique également aux canaux d'irrigation associés à un ouvrage en travers (par exemple un seuil).

Ainsi, l'action consiste à :

- **Lister les ouvrages en travers des cours d'eau**

La compilation des données de la DDT et du Syndicat Eyrieux Clair permettra de faire un état des lieux de la situation, et déterminera ainsi si des investigations supplémentaires sur le terrain sont à mener.

- **Informers les propriétaires d'ouvrages sur les débits réservés et dans la mise en place de systèmes de comptage du débit réservé.**

Afin de faciliter la mise en place du débit réservé sur les ouvrages non équipés, un accompagnement (aspects administratifs et techniques) sera proposé. Les dispositifs facilement réalisables et peu coûteux sont à privilégier.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Etat des lieux des ouvrages et accompagnement : coût interne d'animation • Dispositif de débit réservé : coût en fonction des ouvrages
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Pourcentage d'ouvrages équipés

Fiche 1.3	Révision des autorisations de prélèvements	
	Objectif	Réviser les autorisations de prélèvement pour correspondre aux règles fixées par le PGRE

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	DDT

Description de l'action

Afin de limiter la pression de prélèvement estivale exercée sur la ressource, des objectifs de réduction des prélèvements sont fixés. La traduction réglementaire de cette réduction consiste à la révision, par les services de l'État, des autorisations de prélèvement afin de les mettre en accord avec les volumes prélevables inscrits dans le PGRE.

Concernant les autorisations des ouvrages situés en travers des cours d'eau et recensés par la DDT, leur actualisation a déjà été effectuée (sous réserve de faisabilité technique). Pour les possibles ouvrages actuellement non connus par la DDT, une régularisation de la situation sera à mettre en place.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Coût interne
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre d'autorisations révisées

Fiche	Instruction des projets de prélèvements	
1.4	Objectif	Elaborer un protocole commun avec les acteurs du territoire

Périmètre de l'action	Tout le département
Maîtres d'ouvrage pressentis	DDT

Description de l'action

Un groupe de travail a été créé avec la DDT, les syndicats de rivière, la Chambre d'agriculture... pour étudier les projets de création de retenues. Ainsi, un protocole commun a été défini et applicable sur l'ensemble du département.

Plusieurs rencontres ont été organisées en 2019 par la DDT avec l'ensemble des partenaires pour finaliser le protocole et étudier les nouvelles demandes.

L'action se poursuit en 2020.

Calendrier prévisionnel	• A partir de 2020
Coût estimatif	• Coût interne
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre de projets étudiés

II - Eau Potable

Actions actualisées

Sur la base des échanges avec les collectivités compétentes et leur programme d'actions

Fiche 2.1	Améliorer la connaissance des réseaux AEP	
	Objectif	Réaliser un schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable à une échelle pertinente

Fiche 2.1 actualisée et divisée en 2 fiches actions.

Périmètre de l’action	Eyrieux aval, bassin versant de la Dunière
Maîtres d’ouvrage pressentis	Collectivités ayant la compétence AEP

Description de l’action

❖ Syndicat Crussol – Pays de Vernoux (SCPV)

L’alimentation en eau potable sur le territoire du SCPV provient :

- des sources de Fauriel et Fanges ainsi que de l’eau provenant du Rhône pour les communes de Vernoux en Vivarais, Châteauneuf de Vernoux, Silhac, St Apollinaire de Rias, St Maurice en Chalencon et St Michel de Chabrilanoux.
- sur la commune de St Jean Chambre, une connexion à ce réseau vient en secours si les sources de la commune ne suffisent pas (interconnexion).
- de l’eau du Rhône pour les communes de Boffres, Gilhac et Bruzac et St Julien Le Roux.

Objectif : mettre à jour le schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable sur le nouveau périmètre qui compte désormais 23 communes depuis la fusion du SVIM de St Péray et du SIVOM du Canton de Vernoux.

Ce document permettra de :

- faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d’Alimentation en eau potable sur le territoire du SCPV ;
- pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, quantitatifs que qualitatifs, au niveau de la ressource que des systèmes de production et de distribution ;
- d’estimer les besoins futurs et établir le bilan besoins/ressource ;
- d’élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens techniques et financiers.

Calendrier prévisionnel	• 2020 – En cours
--------------------------------	-------------------

Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • 150 000.00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau RMC : 50% (Contractualisation) • SCPV : 50%

❖ Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

Objectif : élaborer le schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable sur l'ensemble de la CAPCA qui compte 42 communes, réparties sur les bassins versants Eyrieux, Ouvèze et Payre.

Ce document permettra de :

- faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable sur le territoire de la CAPCA ;
- pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, quantitatifs que qualitatifs, au niveau de la ressource que des systèmes de production et de distribution ;
- d'estimer les besoins futurs et établir le bilan besoins/ressource ;
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens techniques et financiers.

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • 700 000.00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau RMC : 50% (Contractualisation) • CAPCA : 50%

Fiche 2.2	Améliorer la connaissance des réseaux AEP	
	Objectif	Améliorer la connaissance des volumes caractéristiques des réseaux AEP

Fiche 2.1 actualisée et divisée en 2 fiches actions.

Périmètre de l'action	Eyrieux amont
Maîtres d'ouvrage pressentis	Collectivités ayant la compétence AEP

Description de l'action

- Mise en place de compteurs généraux

Plusieurs ressources ne sont pas équipées de compteur (au point de production et/ou aux réservoirs), ce qui rend l'estimation des volumes prélevés et/ou mis en distribution imprécise voire inexistante.

La mise en place de compteur en sortie de réservoir permet d'évaluer le volume mis en distribution dans le réseau d'eau potable et ainsi, calculer le rendement d'efficacité des réseaux. D'autre part, la pose de compteur de distribution pour résorber les trop-pleins, s'accompagnent généralement de pose de robinets flotteurs afin de réduire la pression et ainsi d'éviter les casses. Enfin, il est à noter que la mise en place de compteur aux points de production peut être parfois techniquement difficile voire inadaptée.

Actions prévues sur le territoire :

- ❖ Syndicat Crussol – Pays de Vernoux (SCPV)

Objectif : rechercher les fuites pour augmenter l'efficacité des réseaux de distribution d'eau potable en identifiant les réseaux fuyards afin de les réparer.

Actions prévues sur le territoire :

Localisation	Objectifs	Ressource concernée	Montant (€ HT)	Aides	Année de réalisation
SCPV	Pose d'une dizaine de compteurs d'ilotage sur les emplacements les plus pertinents afin de sectoriser le réseau et ainsi, repérer rapidement les fuites éventuelles.	Territoire du SCPV	70 000	50% AE	2021

Calendrier prévisionnel	• 2021
Coût estimatif	• 70 000 € HT
Plan de financement	• Agence de l'Eau RMC : 50% • CCVE : 50%
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable

❖ Communauté de Communes Val'Eyrieux (CCVE)

Localisation	Objectifs	Ressource concernée	Montant (€ HT)	Aides	Année de réalisation
CCVE Territoire de l'ancienne CC Pays du Cheylard	Pose de compteurs généraux captage et réservoirs (10 unités) et de systèmes de pilotage d'adduction (10 unités)	Captages de la vallée de la Dorne	45 000.00 pour la pose de 10 unités (2020) A préciser pour le reste	50 % AE + CD07	2020 Etude en cours dans le cadre de la mise en conformité des captages (2019-2020) + programme CCVE direct de 10 unités en 2020 + programme d'investissement DSP (2021-2022)
St Barthélémy le Meil, Mariac, St Genest Lachamp	Pose de compteurs de production	Laudie – St Barthélémy le Meil, Chadenac – Mariac et La Rouveyre – St Genest Lachamp	12 000.00	AE RMC CD07	2020

Calendrier prévisionnel	• 2020
Coût estimatif	• 57 000 € HT
Plan de financement	• Agence de l'Eau RMC • Département 07 • CCVE
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre de compteurs installés

- **Mettre en place une télésurveillance**

Afin de faciliter la localisation des fuites, de dysfonctionnements... et réduire le délai d'intervention, la mise en place de la télégestion facilite le suivi à distance des compteurs et ne demande donc plus une relève régulière.

❖ Communauté de Communes Val’Eyrieux (CCVE)

Actions prévues sur le territoire :

Localisation	Objectifs	Ressource concernée	Montant (€ HT)	Aides	Année de réalisation
CCVE	Mise en place d’un système généralisé de télésurveillance pour, entre autres, rechercher les fuites	A définir	40 000.00	70 % AE	2020 Mise en place dans le cadre de la DSP SAUR + équipements des sites dans programme DSP + programme CCVE pour la pose de 10 unités.

Calendrier prévisionnel	• 2020
Coût estimatif	• 40 000 € HT
Plan de financement	• Agence de l’Eau RMC : 70% • CCVE : 30 %
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre de télésurveillance installé

- **L’édition annuelle du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour toutes les collectivités**

Le RPQS est un document produit chaque année par tous les services d’eau et d’assainissement afin de communiquer publiquement aux usagers sur le service rendu pour l’année écoulée. Ce rapport compile ainsi théoriquement les données générales relatives au service d’adduction d’eau potable, y compris les données quantitatives : volumes prélevés, mis en distribution, consommés et les rendements des réseaux. L’édition de ce rapport permet donc de suivre les évolutions des consommations mais aussi des travaux d’amélioration des réseaux entrepris dans l’année.

La saisie des données via la plate-forme SISPEA permet de générer le RPQS automatiquement, d’alimenter l’observatoire des services publics d’eau et d’assainissement et permet une consultation es données par tous les usagers de l’eau.

Fiche 2.3	Améliorer le rendement des réseaux AEP	
	Objectif	Atteindre le seuil de 75 % de rendement global des réseaux

Ancienne Fiche 2.2.

Périmètre de l'action	Eyrieux amont, bassin versant de la Dunière
Maîtres d'ouvrage pressentis	Collectivités compétentes

Description de l'action

Les rendements des réseaux sont très disparates sur le territoire : entre 35% et 90% selon les communes. Or, le décret n°20125-97 fixe un rendement de distribution minimum à respecter (85% ou $65 + 0.2 \times$ l'indice linéaire de consommation %).

Fixer un objectif de 75% de rendement global des réseaux (production, adduction, distribution) permettra une économie de la ressource.

Sur l'ensemble du territoire, le Schéma Départemental AEP estime cette économie de l'ordre de 245 000 m³. La carte des collectivités ayant un rendement inférieur à 75%, en 2016, est présentée dans le bilan de l'inventaire de l'usage AEP en Annexe III.

- Réparation des réseaux fuyards

A partir d'un diagnostic et d'une connaissance précise de l'état des réseaux, les actions visent à réparer les réseaux fuyards afin d'atteindre les 75% de rendement minimum et ainsi, faire des économies d'eau en sollicitant moins la ressource.

❖ Syndicat Crussol – Pays de Vernoux (SCPV)

Objectif : augmenter l'efficacité des réseaux de distribution d'eau potable et donc le rendement.

Actions prévues sur le territoire :

Ces actions sont issues d'un travail réalisé avec le délégataire sur les conduites qui ont nécessité le plus d'interventions pour fuites ces dernières années :

Localisation	Linéaire renouvelé (ml)	Economie d'eau (m ³ /an)	Montant (€ HT)	Aides AE RMC	Année de réalisation
En ZRR					
Gilhac et Bruzac – La Maisonneuve	280	2 000	29 000	70 %	2020 - Juillet
St Apollinaire de Rias – Chemin du Noyer/Pierre plantée	478	7 000	70 000	70 %	2020 – En cours, fin prévue en juin

St Michel de Chabrilanoux – Bel Air	440	2 000	78 200.00	70%	2020 – Juin à Septembre
Hors ZRR					
St Michel de Chabrilanoux – Les Peyrets	78	1 000	11 500.00 €	50%	2020 – Réalisé
St Apollinaire de Rias – Chazalet	170	2 000	29 000.00 €	50%	2020 – Début 15 juin
Vernoux en Vivarais – Rue de La Tourette/sous le four/place du Rioufol	1 000	5 000	330 000.00 €	50% sur 250 000.00 €	2020 - Septembre
Silhac – Fontbonne	384	1 000	59 000.00 €	50% sur 50 000.00 €	2021
Silhac – Viougeas & Vignal	80	360	16 000.00 €	50%	2021
St Maurice en Chalencon – Alises	292	1 000	43 000.00 €	50%	2021

Calendrier prévisionnel	• 2020 & 2021
Coût estimatif	• 665 700.00 €
Plan de financement	• Agence de l'Eau RMC : 70% en ZRR, 50% hors ZRR • SCPV : 30% en ZRR, 50% hors ZRR
Gain estimé / attendu	• 21 360 m ³ /an
Indicateurs de suivi	• Longueur de canalisations remplacées • Rendements globaux des réseaux

- **Renouvellement des réseaux fuyards**

A partir d'un diagnostic et d'une connaissance précise de l'état des réseaux, les actions visent à remplacer les réseaux fuyards afin d'atteindre les 75% de rendement minimum et ainsi, faire des économies d'eau en sollicitant moins la ressource.

❖ Communes de la CAPCA

Objectif : augmenter l'efficacité des réseaux de distribution d'eau potable

Localisation	Objectif	Linéaire renouvelé (ml)	Economie d'eau (m ³ /an)	Montant (€)	Aides AE RMC	Année de réalisation
St Sauveur de Montagut	Remplacement d'une conduite en fonte vétuste à l'origine de nombreuses fuites	1 000		120 000		2021

- **Réhabilitation d'ouvrage**

Afin d'améliorer l'efficacité de certains ouvrages vétustes, certains doivent être remplacés ou réparés.

❖ Communauté de Commune Val'Eyrieux (CCVE)

Objectif : augmenter l'efficacité des ouvrages de distribution en ZRR

Actions prévues sur le territoire :

Localisation	Objectif	Ressource concernée	Montant (€ HT)	Aides	Année de réalisation
Mariac	Remise en état du réservoir de Chadenac	Chadenac	70 000.00	70% AE	2021
Territoire de l'ex CCPC	Construction d'un nouveau réservoir pour réduire les pertes	La Rouveyre – St Genest Lachamp	100 000.00	AE contrat	2020
	Travaux pour améliorer l'étanchéité du réservoir de Guignebert pour réduire les pertes	Paradis - Jaunac	7 500.00		Non programmée
	Travaux pour améliorer l'étanchéité du réservoir du Cheylard - La Chèze pour réduire les pertes	Captage de la vallée de la Dorne	29 500.00		Non programmée
	Travaux pour améliorer l'étanchéité du réservoir de Mariac - Seynac pour réduire les pertes	Captage de la vallée de la Dorne	5 200.00		Non programmée
	Travaux pour améliorer l'étanchéité du réservoir de Dornas pour réduire les pertes	Grand Dornas (captage de la vallée de la Dorne)	5 200.00		Non programmée
	Travaux pour améliorer l'étanchéité du réservoir du Chambon pour réduire les pertes	Captage de la vallée de la Dorne	27 300.00		Non programmée

Calendrier prévisionnel	• 2020 & 2021
Coût estimatif	• 170 000.00 €HT • Non programmé : 74 700.00 € HT

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau RMC : 70% • CCVE : 30%
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non quantifiable
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réhabilitations réalisées

- **Suppression des trop-pleins**

- ❖ Communauté de Commune Val'Eyrieux (CCVE)

Objectif : augmenter l'efficacité des ouvrages de distribution

Actions prévues sur le territoire :

Localisation	Objectif	Ressource concernée	Montant (€ HT)	Aides	Année de réalisation
Territoire de l'ex CCPC	Suppression des trop-pleins entre le captage du Moulin de Ville et la station de traitement du Monteil	Captages de la vallée de la Dorne	12 000.00		<p>2020</p> <p>Etude en cours dans le cadre de la mise en conformité des captages (2019-2020) avec définition d'un programme d'investissement DSP (2021-2022) + programme CCVE direct 10 unités robinet flotteur en 2020 + étude à programmer en 2024</p>

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • 12 000.00 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • CCVE
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non quantifiable
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réhabilitations réalisées

Fiche	Substituer des ressources captées	
2.4	Objectif	Diminuer la pression de prélèvements

Ancienne Fiche 2.6.

Périmètre de l'action	Eyrieux amont, bassin versant de la Dunière
Maîtres d'ouvrage pressentis	Collectivités compétentes

Description de l'action

Sur l'ensemble des bassins versants, des économies d'eau sont à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne l'usage AEP, et tout particulièrement sur les bassins déficitaires et sensibles, comme celui de la Dunière.

Des substitutions, **interconnexions**... peuvent permettre de mieux organiser et/ou répartir la ressource selon sa disponibilité et les besoins des usagers.

- **Interconnexions**

- ❖ Syndicat Crussol – Pays de Vernoux (SCPV)

Objectif : augmenter l'efficacité des réseaux de distribution d'eau potable en ZRR

Actions prévues sur le territoire :

Localisation	Objectifs	Linéaire renouvelé (ml)	Economie d'eau (m ³ /an)	Montant (€)	Aides AE RMC	Année de réalisation
Chateauneuf de Vernoux – Boffres	Par cette interconnexion, des ressources privées seront abandonnées et les sources de Fauriel et Fanges seront soulagées	2 364	14 500	550 000.00 €	50 %	2020
St Maurice en Chalencon	Interconnexion du réseau communal au réseau syndical : abandon de la source de l'Enfer	1 632	2 800	240 000.00 €	50 % sur 140 000.00 €	2020

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • 790 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau RMC : 30 à 50% • SCPV : 50% à 70 %
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • 17 300 m³/an
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources abandonnées • Volumes restitués

Sur le territoire du SCPV, 2 ressources sont abandonnées :

- Captage de la croix du Loup - Commune de St Jean Chambre : désormais utilisait pour le remplissage d'un réservoir incendie.
- Source de l'Enfer - Commune de Saint Maurice en Chalencon.

Fiche 2.5	Sensibiliser les usagers et collectivités aux gestes économes en eau	
	Objectif	Favoriser les économies d'eau en sensibilisant les usagers

Anciennes Fiches 2.3 et 2.4.

Périmètre de l'action	Tous les bassins versants
Maîtres d'ouvrage pressentis	Collectivités compétentes AEP, SMEC

Description de l'action

Poursuivre et enrichir les initiatives de sensibilisation entreprises sur le territoire grâce à :

- **La sensibilisation des usagers et des collectivités aux gestes économes**

Informers les usagers sur les bons gestes à adopter pour économiser l'eau, du logement au jardin, et aussi diminuer leur facture d'eau.

Informers les collectivités sur une gestion plus globale du territoire pouvant permettre de réduire la pression des prélèvements sur la ressource avec par exemple :

- Sensibiliser à la mise en place d'espaces verts résistants aux conditions climatiques locales (choix d'espèces adaptées, paillage, plantes couvre-sol, protection contre le vent) et à leur gestion à l'aide de guides techniques et de formations. Ceci permet ainsi de limiter les volumes d'eau consommés pour l'arrosage.

Ce volet d'action peut se coupler avec d'autres actions de communication sur d'autres thématiques comme "Zéro phyto dans nos villages".

- Sensibiliser au lavage économe des équipements communaux (voiries, véhicules). L'utilisation de systèmes haute pression ou le lavage chez un professionnel permet de réduire la quantité d'eau nécessaire pour un lavage tout aussi efficace.

Par l'intermédiaire de différents supports de communication : site internet du Syndicat, articles dans les bulletins des collectivités, etc.

Calendrier prévisionnel	• A partir de 2020
Coût estimatif	• A définir selon les supports choisis
Plan de financement	• Agence de l'Eau RMC : 50%
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre d'actions de communication

- **La distribution de kits hydro-économiques auprès des abonnés**

Ces kits peuvent aller des réducteurs d'eau pour les robinets ou douches aux récupérateurs d'eau de pluie. Des systèmes simples qui peuvent faire économiser jusqu'à 30 % d'eau consommée par foyer.

Actions prévues sur le territoire :

❖ Syndicat Eyrieux Clair

Objectif : distribution de petits matériels hydro-économiques sur les communes du territoire du SMEC pour réduire les consommations en équipant les éviers, douches, lavabo... avec des réducteurs de débits, mousseurs, sabliers de douche, etc.

Calendrier prévisionnel	• 2021
Coût estimatif	• 10 000 € TTC
Plan de financement	• A définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de matériel distribué

❖ Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

Objectif : distribution de kit sur 18 communes dont certaines situées sur des bassins déficitaires (Dunière et Boyon) : Ajoux, Beauchastel, Beauvène, Chalencon, Creyseilles, Dunières sur Eyrieux, Gluiras, La Voulte sur Rhône, Les Ollières sur Eyrieux, Marcols les Eaux, Pranles, St Cierges la Serre, St Etienne de Serre, St Fortunat sur Eyrieux, St Julien du Gua, St Laurent du Pape, St Sauveur de Montagut et St Vincent de Durfort.

Calendrier prévisionnel	• 2020 / 2021
Coût estimatif	• A définir
Plan de financement	• Agence de l'Eau RMC : 200 000 € (Appel à projet) • Usagers : le reste à charge
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de kits distribués

- La mise en place de dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics

Equiper de dispositifs hydro-économiques les salles des fêtes, toilettes, maisons de retraite, gymnases, mairies, écoles, cantines, cimetières, locaux communaux..., permet de réduire, parfois drastiquement, les volumes consommés.

Chaque collectivité peut ainsi équiper en fonction de ses bâtiments, espaces publics et besoins de : robinets automatiques (à détection, poussoirs ou sensitifs), réducteurs de débits (pour robinet ou douche), ou encore toilettes économes (double bouton de chasse d'eau, ballon type « Tank Bank » ou toilettes sèches).

- L'optimisation des systèmes d'arrosage

L'arrosage des espaces verts, pelouses, espaces sportifs, pots de fleurs ou jardins d'agrément publics est parfois assuré par le réseau d'eau potable. La mise en place de systèmes d'arrosage économes permet donc de réduire les consommations AEP.

Ainsi, les collectivités peuvent :

- Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie (cuve aérienne ou réservoir enterré) qui centralisent l'eau des gouttières des toits de bâtiments publics et ainsi utiliser cette eau pour les arrosages. L'eau du réseau AEP est ainsi remplacée par de l'eau brute.
- Utiliser des systèmes d'arrosage économes tel que le goutte-à-goutte. Soulignons qu'un système de goutte-à-goutte est économe lorsqu'il est bien programmé (heure de déclenchement, durée) et qu'il est régulièrement inspecté pour détecter d'éventuels dérèglages ou fuites.

Actions prévues sur le territoire :

Installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 3000 l pour l'arrosage du lotissement des Calades sur la commune de Beauvène.

Calendrier prévisionnel	• 2021 / 2020
Coût estimatif	• 25 000 € HT
Plan de financement	• A définir
Gain estimé / attendu	• Nombre de litres stockés

Fiche	Mettre en place une tarification incitative	
2.6	Objectif	Favoriser les économies d'eau grâce à un tarif incitatif

Ancienne Fiche 2.5.

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	Collectivités ayant la compétence AEP
Partenariats	CD07, ARS

Description de l'action

L'action consiste à mettre en place un tarif préférentiel favorisant les économies d'eau. Pour cela, un accompagnement des collectivités est proposé afin de déterminer le type de tarification envisageable et adaptée au territoire (paliers de consommation, saisonnalité, etc.), et d'explicitier le cadre juridique de sa mise en place. Des retours d'expérience de collectivités engagées dans cette démarche permettront également de témoigner des difficultés rencontrées, des volumes économisés, etc.

Cette action est préconisée dans le Schéma Départemental AEP.

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2021
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • Coût interne d'animation
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non quantifiable
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités engagées dans la démarche • Evolution des consommations dans les collectivités où la tarification incitative est appliquée

III - Usage Agricole

Actions reprises

Fiche 3.1	Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles	
	Objectif	Évaluer les prélèvements agricoles réels et l'organisation de l'irrigation sur le territoire

Périmètre de l'action	Tout le territoire
Maîtres d'ouvrage pressentis	Irrigants, DDT, SMEC, Chambre d'Agriculture
Partenaires	Comités Locaux d'Installation, CD07

Description de l'action

L'action consiste à améliorer la connaissance générale sur l'irrigation du territoire (nombre et types de prélèvements, volumes prélevés, type de matériel, organisation, parcelles irriguées, type de cultures, etc.) afin de mieux évaluer les besoins en eau de la profession agricole. Cette action est mise en place grâce à :

- **La régularisation des prélèvements** soumis aux seuils de déclaration/autorisation, **la pose de systèmes de comptage** sur les installations non équipées et **la transmission des données volumétriques** relevées aux compteurs à la DDT.

Un accompagnement des irrigants dans cette démarche sera proposé, afin notamment d'expliquer la nécessité de mieux connaître les volumes prélevés pour proposer une meilleure gestion et un meilleur partage de la ressource estivale.

- **L'échange inter-services des données pour les prélèvements**

Afin de maintenir les inventaires actualisés et diminuer les sollicitations auprès des usagers (éviter ainsi la multiplication d'enquêtes basées sur le volontariat), il est nécessaire de favoriser l'accès aux informations existantes, notamment pour les structures en lien avec les agriculteurs (Chambre d'Agriculture, Comités Locaux d'Installation). Une réflexion est en cours pour définir un identifiant commun aux bases de données des différents services afin de faciliter les échanges.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Coût interne • Pose d'un système de comptage : À définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Pourcentage de prélèvements dont les volumes sont transmis

Fiche 3.2	Pérenniser le développement des pratiques agricoles économes en eau	
	Objectif	Poursuivre les économies d'eau en développant des pratiques agricoles adaptées à la ressource disponible

Périmètre de l'action	Tout le bassin, priorité sur les bassins déficitaires et sensibles
Maîtres d'ouvrage pressentis	Chambre d'agriculture, associations d'irrigants et d'agriculteurs
Partenariats	CD07, SMEC

Description de l'action

L'action consistera à favoriser la diffusion de conseils sur les outils de gestion économes en eau (équipements, pratiques d'irrigation, choix des cultures...) adaptés au territoire et aux enjeux économiques des irrigants. Cette action pourra s'appuyer sur plusieurs supports :

- **L'accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques**

Proposer des conseils agronomiques, des diagnostics d'irrigation (besoins en eau et équipements), des conseils au vu de la situation hydrologique d'étiage, etc. afin de favoriser les pratiques économes adaptées aux besoins culturels. Proposer également des conseils sur l'accès à la ressource dans le cadre d'une adaptation aux changements climatiques avec sensibilisation à la réglementation en vigueur, disponibilité de la ressource et évitement des impacts directs majeurs sur le milieu lorsque cela est possible (en favorisant des sites permettant un remplissage déconnecté en périodes d'étiage).

- **L'élaboration d'un guide technique**

Ce guide regroupera des conseils de pratiques économes adaptées au contexte local et au type de ressources utilisées pour l'irrigation.

- **Des journées techniques ou jours de formation** sur la thématique de la gestion de sa ressource en eau (sources, retenues, zones humides, etc.) afin de concilier enjeux d'irrigation et préservation des milieux. Ces initiatives s'appuieront notamment sur des témoignages concrets d'irrigants agricoles ayant adoptés des pratiques de gestion économes.

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none">• Coût interne d'animation• Elaboration du guide technique : À définir
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none">• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de formations/journées techniques proposées• Publication du guide technique• Nombre d'actions de communications

Fiche 3.3	Augmenter la résilience des cultures	
	Objectif	Développer des pratiques permettant le maintien de productions rentables sans augmenter les besoins en eau

Périmètre de l'action	Prioritairement sur les bassins déficitaires et sensibles
Maîtres d'ouvrage pressentis	Agribio Ardèche, Irrigants agricoles

Description de l'action

Depuis plusieurs années, la disponibilité de la ressource en période estivale semble changer (étiages plus sévères), tout comme les besoins des cultures (irrigation plus précoce). Le développement de pratiques permettant de maintenir une production identique sans augmenter les besoins en eau, voire en les diminuant, est un enjeu important, notamment dans un contexte de changement climatique (incertitude sur les futures répartitions des pluies et les quantités associées, hausse des températures).

Pour anticiper cette situation, l'action consiste à :

- **La mise en place d'un observatoire technique et économique**

Afin d'étudier les différentes pratiques (rotations et variétés des cultures, connaissance et gestion fine du sol, gestion de l'eau, gestion de la biodiversité, diversification des cultures, gestion des zones humides, etc.), et les quantités d'eau utilisées sur les sites pilotes.

- **L'expérimentation sur des fermes pilotes**

Afin de déterminer des leviers techniques simples, adaptés aux spécificités du territoire et qui puissent facilement être transférables sur d'autres exploitations.

- **La diffusion des résultats obtenus**

Via des documents de vulgarisation et des journées techniques, les pratiques économes et adaptées au contexte local sont diffusées auprès des agriculteurs du territoire

Calendrier prévisionnel	• A la suite de l'étude similaire en cours sur le Doux
Coût estimatif	• À définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de sites pilotes• Nombre d'agriculteurs ayant pris part à la démarche• Nombre de journées techniques et documents créés pour la diffusion des résultats
-----------------------------	--

Fiche	Réduire la pression de prélèvements agricoles en rivière à l'étiage	
3.4	Objectif	Proposer des solutions de substitutions aux prélèvements en rivière

Périmètre de l'action	Bassins déficitaires et sensibles en priorité, Tout le bassin
Maîtres d'ouvrage pressentis	Irrigants concernés, Chambre d'Agriculture, SMEC, CLI
Partenariats	DDT, SAFER, EPCI

Description de l'action

Les prélèvements directs en rivière en période d'étiage ont un impact direct et fort sur la ressource, d'où la préconisation de leur suppression dans l'EVP. Cette suppression est possible lorsque le prélèvement peut être compensé par un autre type de prélèvement moins impactant (forage, stockage hivernal, mutualisation de retenues existantes) ou en favorisant l'installation sur des parcelles où l'accès à l'eau est facilité.

Pour cela il convient :

- **De substituer les prélèvements en rivière sur les bassins déficitaires et sensibles**

Cette étude de substitution se décline en deux étapes :

- o L'approfondissement des prélèvements directs en rivière

Lors de l'inventaire mené par le SMEC sur les bassins déficitaires et sensibles, 14 prélèvements en rivière ont été caractérisés comme à "vocation agricole". Un diagnostic pour chaque situation est à réaliser afin de déterminer si une substitution est envisageable (possibilités techniques et économiques, durabilité de la substitution, volonté du propriétaire, évaluation de l'économie réalisée, etc.).

Un premier travail a été initié en 2018 pour caractériser les prélèvements. Ce travail doit être poursuivi.

- o Etude de faisabilité de solutions alternatives et mise en œuvre

L'étude permettra de proposer une/des solution(s) de substitution adaptée à l'usage agricole, au contexte local et en accord avec le milieu.

Poursuite de l'étude sur un premier site étudié en 2019 à Vernoux en Vivarais (cf. p.34).

- De promouvoir la reconquête de parcelles possédant un accès facilité à l'eau

L'installation ou le transfert, déjà réalisé par certains agriculteurs, de cultures consommatrices en eau sur des parcelles proches de ressources moins en tension (cours de l'Eyrieux soutenu, proximité avec la nappe du Rhône), sont à valoriser et développer.

Le Comité Local à l'Installation (CLI), mis en place par les intercommunalités et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, peut-être une instance de concertation pouvant initier et réfléchir sur la réalisation de tels projets.

Ces actions ne peuvent être dissociées d'une démarche de préservation des terres agricoles. La constitution d'un groupe de travail réunissant la DDT, la SAFER et la Chambre d'Agriculture est d'ailleurs en cours de réflexion.

- D'accompagner les irrigants dans des projets de création de stockage hivernal ou de mutualisation sur les bassins hors déficitaires pour substituer leur prélèvement en rivière

Pour des projets de création de nouvelles retenues, des conseils techniques peuvent être apportés afin que ces ouvrages permettent de concilier les besoins d'irrigation et du milieu naturel.

De même, lors d'un projet de mutualisation d'une retenue existante, des conseils peuvent être apportés, notamment administratifs, juridiques, etc.

Un groupe de travail, initié par la DDT et regroupant les syndicats de rivière, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, la Fédération de Pêche, la FRAPNA, la Confédération Paysanne, le Département 07, a été créé et se réunit pour étudier les demandes de création de stockage, donner un avis, des préconisations, etc. Ce comité technique a, au préalable, travaillé sur l'élaboration d'un protocole d'accord pour faciliter le dépôt par les agriculteurs des dossiers de retenues de stockage et leur instruction par la DDT.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Coût interne d'animation • Étude de faisabilité de substitution : par site entre 10 000 et 20 000 € HT
Gain estimé / attendu	• Si tous les prélèvements sont substitués sur les bassins déficitaires et sensibles : environ 50 000 m ³ économisés
Indicateurs de suivi	• Nombre de prélèvements substitués

Fiche	Promouvoir la gestion volumétrique	
3.5	Objectif	Développer une gestion collective des prélèvements en rivière

Périmètre de l'action	En priorité sur les bassins déficitaires et sensibles, tout le bassin versant hors Eyrieux réalimenté
Maîtres d'ouvrage pressentis	Chambre d'Agriculture en lien avec la DDT

Description de l'action

Intégrer la démarche de gestion volumétrique permet à l'irrigant possédant un prélèvement en rivière de se voir allouer un volume d'eau précis par la DDT. Ce volume sera utilisé en période d'étiage, et non soumis aux restrictions horaires imposées par les arrêtés sécheresse.

La DDT peut ainsi suivre les différents volumes alloués et donc prélevés en rivière par les différents irrigants, et ainsi mieux évaluer l'impact sur la ressource en eau.

L'action consiste donc à valoriser la mise en place de cette gestion volumétrique à l'aide d'actions de communication (explication de la démarche, témoignage d'agriculteurs impliqués, etc.).

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Actions de communication : À définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche • Nombre d'actions de communication

Fiche	Proposer un devenir aux retenues collinaires sans usage	
3.6	Objectif	Valoriser ou supprimer des retenues aujourd'hui abandonnées

Périmètre de l'action	Dunière en priorité, autres bassins déficitaires et sensibles
Maîtres d'ouvrage pressentis	Propriétaires de retenues, SMEC
Partenariats	Chambre d'Agriculture, CLI, PNRMA, DDT, CD07

Description de l'action

Sur les bassins versants déficitaires et sensibles, un nombre important de retenues collinaires a été identifié comme "sans usage" (environ 30 % du total des retenues recensées sur le bassin de la Dunière). Majoritairement construite pour un usage agricole, l'eau est aujourd'hui retenue en période estivale mais n'est plus mobilisée pour l'irrigation. Une gestion de ces retenues est à proposer en fonction de leurs emplacements, atouts et impacts.

L'action se découpe en plusieurs phases :

- **La sensibilisation et la discussion avec les propriétaires des retenues "sans usage"**
- **L'analyse de revalorisation des retenues de stockage d'eau non utilisées de propriétaires volontaires**

Cet état des lieux se base notamment sur : la localisation de la retenue sur le bassin versant, le respect de la réglementation, le volume d'eau capté, la configuration de la retenue, les caractéristiques techniques, la biodiversité présente, sa proximité par rapport aux parcelles agricoles, son potentiel agricole, le type d'usage initial, etc. et la proposition de revalorisation de ces retenues sans usage

- **Le choix concerté de la solution la plus adaptée quant à son devenir**

Ce choix prendra en compte le diagnostic effectué de la retenue, les possibilités offertes sur le secteur en accord avec la Police de l'eau-

Calendrier prévisionnel	• À partir de 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • Coût interne d'animation • Diagnostic : 50 000 € HT pour 10 retenues • Travaux : 8 000 à 15 000 € HT par retenue selon le scénario
Volume potentiel valorisable	• 63 160 m ³ estimés dans les retenues « sans usage » du BV Dunière
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics réalisés • Nombre de retenues valorisées ou supprimées

IV - Sensibilisation des usagers

Actions reprises

Fiche 4.1	Sensibiliser aux enjeux quantitatifs estivaux	
	Objectif	Favoriser les économies d'eau et le meilleur partage de la ressource entre les usagers

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	SMEC, Communes, Intercommunalités

Description de l'action

En variant les supports* et les publics visés, l'action consiste à favoriser la prise de conscience des enjeux via :

- **La sensibilisation au fonctionnement du territoire et ses spécificités hydrologiques**

Cette sensibilisation s'articulera par exemple autour des thématiques suivantes : la rudesse de l'été sur les rivières et les sources, les fortes crues automnales et printanières, les incertitudes liées au changement climatique, le rôle des sources et des rivières ...

- **La sensibilisation au partage de la ressource entre tous les usagers et les usages prioritaires**, avec notamment un focus sur les enjeux estivaux :

- Sur les milieux aquatiques et les espèces aquatiques (anoxie, eutrophisation, etc.)
- Les besoins de la profession agricole (baisse des productions voire pertes des récoltes si déficit d'irrigation)
- Sur l'alimentation en Eau Potable (risque de pénurie, risques sanitaires, etc.)

- **La sensibilisation à l'impact cumulé des petits prélèvements domestiques**

Bien que représentant individuellement un faible volume, la multiplication de petits prélèvements sur un linéaire de cours d'eau à l'étiage peut avoir un impact fort sur une ressource à l'étiage.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Coût interne d'animation • Coût des actions de communication : À définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre d'actions de communication

* Parmi les supports listés au paragraphe « sensibilisation » p.11

Fiche	Sensibiliser les usagers aux gestes économes en eau	
4.2	Objectif	Réduire les prélèvements en promouvant des pratiques économes

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	SMEC, Communes, Intercommunalités

Description de l'action

L'action consiste à proposer des gestes concrets ou des installations permettant au quotidien d'économiser de l'eau, notamment en période estivale, et ce qu'importe la ressource sollicitée. Ces actions de sensibilisation s'appuieront sur de multiples supports et aborderont différentes thématiques :

- la mise en place de jardins et potagers moins demandeurs en eau, les gestes et installations associés (arrosage en soirée, espèces adaptées à la rudesse de l'été, récupération d'eau de pluie ou d'eau de cuisson/de lavage des légumes pour l'arrosage, choix du système d'arrosage, arrosage en fonction du type de sol, etc.)
- les gestes pour limiter les baisses de niveau dans les piscines en période estivale et ainsi diminuer les besoins de remplissage complémentaire (bâches de protection, niveau de remplissage pour limiter les pertes par éclaboussures et débordements, vérification des fuites, plantation de haies végétales adaptées, etc.)
- l'impact de l'afflux touristique sur une ressource déjà contrainte naturellement en sensibilisant les personnes de passage sur le territoire aux contraintes du territoire en période estivale, et ainsi la nécessité de raisonner sa consommation d'eau. Cette démarche vise également les professionnels du tourisme, notamment les hébergeurs, relais essentiels de l'information auprès des vacanciers et les campings.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• À définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre d'actions de communication

V – Connaissance et suivi

Actions reprises

Fiche	Améliorer la connaissance sur les prélèvements	
5.1	Objectif	Améliorer la gestion du bassin versant

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	SMEC
Partenariats	Chambre d'Agriculture, Communes, CD07

Description de l'action

Cette action consiste à mettre en place :

- **La poursuite de l'inventaire des prélèvements, notamment sur les territoires hors bassins déficitaires/sensibles.**

Cette démarche s'articule selon plusieurs étapes :

- le recensement de tous les prélèvements en rivière et des retenues, quel que soit l'usage, par des prospections de terrain. La priorisation des bassins versants à traiter sera effectuée au regard des données existantes dans les Plans Pluriannuel de Gestion et de Restauration et d'Entretien de la ripisylve (PPGRE).
 - la détermination des usages correspondant aux prélèvements identifiés sur le terrain (domestiques, agricoles, sans usage, etc.), grâce à des rencontres avec des personnes ressources des territoires.
 - la création d'une cartographie des prélèvements et sa base de données associée
- **Une évaluation de l'impact positif et négatif des retenues collinaires sur la ressource en eau, et notamment leur impact cumulé.**

Le bassin de la Dunière regroupe un nombre important de retenues (181 ouvrages de stockage recensés, à vocation agricole, domestique ou sans usage), une étude ciblée sur ce territoire semble donc pertinente. Elle permettra de caractériser l'impact des retenues, comme l'action B2.2-1 du contrat de rivière le mentionnait.

Cette étude devra d'abord comporter une démarche d'information sur les enjeux de la gestion des retenues et l'intérêt de cette étude auprès des usagers.

Une première étape consistera à affiner la connaissance des retenues du territoire (usage, positionnement sur le bassin versant, volume, type d'alimentation, gestion/utilisation, etc.), afin de proposer ensuite une typologie des ouvrages inventoriés en fonction de ces éléments.

Dans un second temps, il s'agira d'évaluer l'impact des retenues selon la typologie établie, ainsi que leur impact cumulé sur un même sous bassin versant.

L'étude proposera également des actions à mettre en place pour tendre vers une amélioration de la gestion de la ressource sur le périmètre d'étude (notamment pour les ouvrages identifiés comme ayant un impact important).

Les résultats de cette démarche participeront au choix concerté du devenir des retenues sans usage ayant été l'objet d'un diagnostic approfondi (fiche 3.6).

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • Coût interne • Etude d'évaluation de l'impact des retenues : 70 000 € HT
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non quantifiable
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prélèvements recensés • Base de données cartographique sous SIG

Fiche	Suivre les débits d'étiage	
5.2	Objectif	Développer et pérenniser le réseau de suivi des débits d'étiage

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	SMEC, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT

Description de l'action

La station Tisonèche sur la rivière Glueyre est la station de référence du bassin Eyrieux Embroye Turzon. Depuis 2013, la station de Pontpierre sur l'Eyrieux soutenu a été mise en service dans le cadre du SDAGE. La station de Pont de Chervil permet également de suivre les débits de la rivière Eyrieux soutenu. Les stations du Cheylard et des Ollières sont, quant à elles, des stations hydrométriques de suivi des débits de crues. Elles ne sont donc pas adaptées aux suivis des bas débits estivaux.

Le suivi des débits est donc insuffisant, notamment sur les bassins déficitaires et sensibles. Pour palier cela, l'action se décline en :

- **La pérennisation de l'observatoire des débits d'étiage des bassins déficitaires et sensibles**

Depuis l'été 2015, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair a mis en place un suivi des débits sur les bassins versants du Boyon, de la Dunière, de l'Embroye et du Glo. Ces campagnes de mesures annuelles permettent ainsi de mieux connaître les débits à l'étiage de ces rivières (courbes de tarage) et, à terme, de suivre leur évolution suite à la réalisation des actions du PGRI.

- **L'opportunité d'installer une station hydrométrique ou de mettre en place des sites de mesure pour l'amont du bassin de l'Eyrieux**

Il n'existe pas de stations hydrométriques (hors station de crue) sur l'Eyrieux amont et ses affluents. Deux échelles limnimétriques sont toutefois installées sur l'Eyrieux à St Martin de Valamas et sur la Dorne au Cheylard. Ces deux stations sont donc à intégrer à l'observatoire des débits d'étiage.

Une réflexion doit également être menée avec les services de l'État afin d'évaluer la pertinence ou les possibilités d'équiper le bassin amont d'un système de suivi des débits (choix entre station hydrométrique, sondes pressiométriques ou échelles limnimétriques).

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none">• Station hydrométrique : 50 000 HT € / station + coût interne• Echelle limnimétrique : 60 € HT / échelle + coût interne• Sonde pressiométrique : 2 500 € HT / sonde + coût interne
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Base de données des débits mesurés via l'observatoire

Fiche 5.3	Suivre les débits d'objectif d'étiage aux points stratégiques	
	Objectif	Évaluer les résultats de la mise en place des actions du PGRE sur la ressource en eau à l'étiage

Périmètre de l'action	Tout le bassin versant
Maîtres d'ouvrage pressentis	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT, SMEC

Description de l'action

L'étude d'évaluation des volumes prélevables a défini des débits objectifs qui permettent d'assurer, à la fois, les besoins des milieux aquatiques et les usages 8 années sur 10 sur la période de juin à septembre.

Point stratégique de référence	DOE (l/s)
Glueyre à Gluiras	100
Eyrieux à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	750
Exutoire de la Dunière	124

- la Glueyre est équipée d'une station hydrométrique à Tisonèche. Un suivi des débits à l'étiage est donc possible.
- l'Eyrieux est équipé depuis 2013 d'une station hydrométrique à Pontpierre ce qui permettra également un suivi.
- l'exutoire de la Dunière n'est pas équipé d'une station de mesure suivie par les services de l'État. Une échelle limnimétrique a cependant été installée par le Syndicat Eyrieux Clair et permettra à terme de suivre le débit d'étiage de la Dunière (fiche 5.1).

L'atteinte des débits d'objectif d'étiage traduit l'efficacité des actions entreprises dans le PGRE pour résorber les déséquilibres quantitatifs, c'est donc un indicateur de suivi général de l'ensemble du PGRE.

Calendrier prévisionnel	• Dès l'approbation du PGRE
Coût estimatif	• Coût interne
Indicateurs de suivi	• Comparaison annuelle des débits mesurés aux DOE
Étude bilan du PGRE 2018-2023	

Fiche 5.4	Objectif	Evaluer la mise en place du programme d’actions et ses résultats
----------------------	-----------------	--

Périmètre de l’action	Tout le bassin versant
Maîtres d’ouvrage pressentis	DDT, SMEC

Description de l’action

Au terme du programme d’actions (2023), une étude bilan sera menée. Elle permettra notamment de faire le bilan des actions mises en place grâce aux différents indicateurs de suivi, d’analyser pourquoi certaines actions n’ont pas été engagées ainsi que la comparaison entre l’état initial et l’état final des cours d’eau. Cette comparaison pourra notamment s’appuyer sur l’évolution des volumes prélevés et sur les débits mesurés à l’étiage.

Cette étude bilan permettra également de définir les nouvelles orientations et actions du plan de gestion de la ressource en eau suivant.

Il est également précisé qu’une révision du PGRE aura lieu à mi-parcours (2020-2021) afin de réajuster les actions en fonction de l’avancée des connaissances et des réorganisations des compétences (AEP, GEMAPI, etc.).

VI – Restauration/préservation des zones humides

Actions nouvelles

Fiche 6.1	Empêcher la destruction des zones humides du territoire	
	Objectif	Inciter à la prise en compte et à la mise à jour de l'inventaire lors de l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme

Périmètre de l'action	Tous les bassins versants
Maîtres d'ouvrage pressentis	Communes, Intercommunalités

Description de l'action

La préservation des zones humides passe par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT) au travers de leur volet environnement, en conformité avec le SRCE et le SDAGE afin de les identifier de manière formelle, obtenir leur protection hors nomenclature eau par le droit de l'urbanisme et rappeler que les travaux portant atteinte à une zone humide font l'objet d'une réglementation au titre de la loi sur l'eau.

L'action vise à porter à connaissance des collectivités la localisation des zones humides (trame bleue définie dans le SRCE) afin qu'elles soient prises en compte dans les documents d'urbanisme via un zonage adapté pour les préserver et prévenir leur destruction.

Comme par exemple :

- identifier les zones humides dans les représentations graphiques des documents d'urbanisme ;
- privilégier un classement en zone N (naturelle) voire Nzh ou A (agricole) voire Azh, avec recommandations ;
- définir des objectifs de protection dans les plans d'aménagement de développement durable (PADD) et dans les orientations d'aménagement (OA) ;
- interdire dans les règlements la réalisation de travaux impactant les zones humides (exhaussement/affouillement du sol, construction, drainage, remblaiement...).

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• Temps d'animation SMEC, N2000, CENRA
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de réunions et de documents d'urbanisme suivis • Nombre de document d'urbanisme intégrant les ZH

Fiche	Empêcher la destruction des zones humides du territoire	
6.2	Objectif	Restaurer le fonctionnement hydrologique des zones humides

Périmètre de l'action	Tous les bassins versants
Maîtres d'ouvrage pressentis	Communes, Intercommunalités

Description de l'action

L'objectif est de favoriser une gestion durable des zones humides qui permettra d'assurer leur pérennité.

Le SMEC, le CEN RA et les animateurs Natura 2000, ENS, PNR constituent des appuis techniques auprès des maîtres d'ouvrage pour initier la mise en place de mesures de gestion et de valorisation de ces milieux.

Les actions concernent :

- **La réalisation de plans de gestion des zones humides**

Sur chaque site, réalisation d'un état des lieux précis qui permettra d'analyser le fonctionnement de la zone humide, d'identifier le patrimoine naturel existant, les menaces et les enjeux afin de définir un programme d'actions opérationnelles.

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• 12 000 € HT par plan de gestion • Temps d'animation SMEC, N2000, CENRA
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre de plans de gestion réalisé

- **La réalisation d'une étude de caractérisation des zones humides**

Cette étude portera principalement sur les zones humides qui ont été identifiées "dégradées".

Il s'agira de mieux connaître le fonctionnement des milieux par l'application du protocole "RhoMeo". Cet outil, par l'intermédiaire de 13 indicateurs, permet de suivre l'état des zones humides et les pressions exercées sur ces milieux.

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• 14 000 € HT

Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre de zones humides étudiées

- **Restaurer le bon fonctionnement des zones humides**

Suite aux plans de gestion et à l'étude de caractérisation qui auront été réalisés, des actions de restauration du bon fonctionnement hydrologique de certaines zones humides seront à prévoir. Ces actions porteront sur les zones humides boisées, prairies, anciennes zones humides drainées...

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• A définir • Temps d'animation SMEC, N2000, CENRA
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateur de suivi	• Nombre d'actions de restauration engagé

Fiche 6.3	Maintenir et encourager des pratiques de gestions agricoles et forestières adaptées en milieu humide
	Objectif Identifier et promouvoir des modes de gestion exemplaires

Périmètre de l'action	Tous les bassins versants
Maîtres d'ouvrage pressentis	Agriculteurs, forestiers

Description de l'action

Afin d'inciter agriculteurs et forestiers à poursuivre et développer de bonnes pratiques sur les zones humides qu'ils ont en gestion :

- **Réflexion sur la mise en place de mesures de gestion visant à restaurer la qualité écologique et le bon fonctionnement hydrologique des zones humides en milieu agricole**

Promouvoir les bonnes pratiques agricoles à la gestion et l'entretien des zones humides en organisant des journées techniques d'échanges, de formation...

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• A définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de journées organisées • Nombre de participants

- **Réflexion sur la mise en place de mesures de gestion visant à restaurer la qualité écologique et le bon fonctionnement hydrologique des zones humides boisées**

L'objectif est de proposer des méthodes de gestion forestière destinées à améliorer la qualité écologique et le fonctionnement hydrologique des boisements humides, sans que ces mesures ne génèrent une charge financière importante pour le propriétaire.

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• A définir
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de boisements humides soumis à une conversion du mode de gestion
-----------------------------	--

- **Mise en place de mesures de gestion visant à laisser évoluer naturellement certains boisements humides**

Cette action vise à proposer aux propriétaires intéressés une gestion en libre évolution, sur tout ou partie du boisement considéré afin de permettre à la végétation forestière d'évoluer naturellement vers un stade dynamique plus avancé, et notamment, vers une sapinière boulaie à sphaignes (habitat relevant de la directive européenne).

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 journée de diagnostic : 600.00 € / boisement humide
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non quantifiable
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de boisements humides en libre évolution

- **Favoriser la préservation des boisements humides en adaptant les travaux d'exploitation forestière**

Proposer aux propriétaires intéressés des préconisations et/ou des méthodes alternatives permettant de réduire les risques de dégradation des sols, de la qualité des eaux de surface au cours des travaux d'exploitation forestière.

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> • A définir
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non quantifiable
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de boisements humides exploités par câble ou traction animale.

- **Régulation du pâturage sur les zones humides boisées**

L'objectif est de proposer des méthodes de gestion pastorale visant à améliorer la qualité écologique des boisements humides parcourus par les troupeaux de bovins, sans que ces mesures ne génèrent une charge financière supplémentaire pour le propriétaire.

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Dès 2020
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none">• A définir
Gain estimé / attendu	<ul style="list-style-type: none">• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de demandes d'aides ou d'information de la part des éleveurs.

Description de l'action	
Fiche 6.4	Communiquer auprès des différents publics sur les zones humides
	Objectif Communiquer, sensibiliser et informer sur les fonctionnalités des zones humides et la réglementation auprès des différents publics

Périmètre de l'action	Tous les bassins versants
Maîtres d'ouvrage pressentis	Grand public, agriculteurs, forestiers

Description de l'action

Il est primordial pour la prise en compte par tous les acteurs de la présence des zones humides qu'ils en connaissent le fonctionnement, l'intérêt et les possibilités qui s'offrent à eux :

- **Faire connaître les zones humides auprès de différents publics**

Tous les acteurs sont concernés :

- élus : lors d'intervention en conseil municipal, création de dossiers cartographiques explicatifs décrivant les zones humides de la commune concernée ;
- scolaires : intervention sur site pour faire découvrir les zones humides ;
- grand public : évènements locaux et diffusion d'information via les différents médias ;
- agriculteurs et forestiers : organisation de journées d'échanges, de formation (en lien avec l'action 6.2).

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• A définir suivant les outils
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de documents produits, journées organisées • Nombre de participants, d'intervention

- **Edition et diffusion de documents pédagogiques**

Faire connaître la stratégie de préservation des zones humides au travers d'outils de communication divers (articles journaux, bulletins municipaux, site internet...) et l'élaboration d'un guide du patrimoine naturel mettant en avant toute la richesse locale du territoire.

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• Guide du patrimoine : 37 000.00 €
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Nombre de documents produits

- **Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers sur l'intérêt écologique et hydrologique des zones humides boisées**

Informier puis former les acteurs forestiers locaux sur l'intérêt de préserver, restaurer ou améliorer la qualité des boisements dont le fonctionnement et les caractéristiques sont liés à l'eau.

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• 4 journées de formation : 3 500.00 €
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Taux de changement de pratiques sylvicoles

- **Sensibiliser et informer les propriétaires et éleveurs sur l'intérêt écologique et hydrologique des zones humides boisées**

Cette mesure vise à sensibiliser les acteurs locaux sur l'intérêt de préserver, restaurer ou améliorer la qualité des boisements parcourus par des troupeaux et dont le fonctionnement et les caractéristiques sont liés à l'eau.

Calendrier prévisionnel	• Dès 2020
Coût estimatif	• 2 journées de formation : 2 000.00 €
Gain estimé / attendu	• Non quantifiable
Indicateurs de suivi	• Taux de changement de pratiques d'élevage.

Glossaire

AEP = Adduction en Eau Potable

AFB = Agence française de la Biodiversité (ex ONEMA)

ARS = Agence Régionale de Santé

CD07 = Conseil Départemental de l'Ardèche

CLI = Comité Local d'Installation

Compteur abonné = compteur permettant de comptabiliser les volumes d'eau potable consommés par l'abonné

Compteur d'adduction = compteur placé sur la conduite d'arrivée d'eau, et permet par exemple d'évaluer le volume d'eau amené au réservoir

Compteur de distribution = compteur situé à l'aval du réservoir de distribution et permettant d'évaluer le volume d'eau distribué aux abonnés du réseau AEP

Compteur de production (ou de prélèvement) = compteur situé au droit du captage d'eau potable et permettant d'évaluer les volumes prélevés sur le milieu naturel

Compteur de sectorisation = compteur placé sur les canalisations du réseau à des endroits stratégiques et ayant pour objectif de détecter rapidement les fuites importantes grâce au suivi régulier des volumes comptabilisés

DDT = Direction Départementale des Territoires

DOE = débit d'objectif d'étiage. Ce débit, défini à des points stratégiques du territoire, représente le débit moyen mensuel permettant de satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant le bon fonctionnement du milieu aquatique.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

EVP = Étude d'évaluation des volumes maximum prélevables. Menée en 2009-2011 sur le territoire Eyrieux Embroye Turzon Mialan, ce document préconise des volumes prélevables sur les bassins versants en fonction des volumes prélevés inventoriés et les besoins des milieux aquatiques.

ILC = Indice Linéaire de Consommation. Exprimé en $m^3/jour/km$, il caractérise le volume d'eau consommé rapporté au linéaire de canalisation. 3 catégories (Rural, semi-rural, urbain) permettent d'évaluer en fonction de seuils, la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

PNRMA = Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

RPQS = Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Chaque collectivité compétente doit produire ce rapport annuel sur le fonctionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement

SAFER = Société d'Aménagement Fonction et d'Établissement Rural

SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; Ce document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin les orientations fondamentales permettant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés (gestion équilibrée de la ressource, bon état des eaux, etc.)

SMEC = Syndicat Mixte Eyrieux Clair

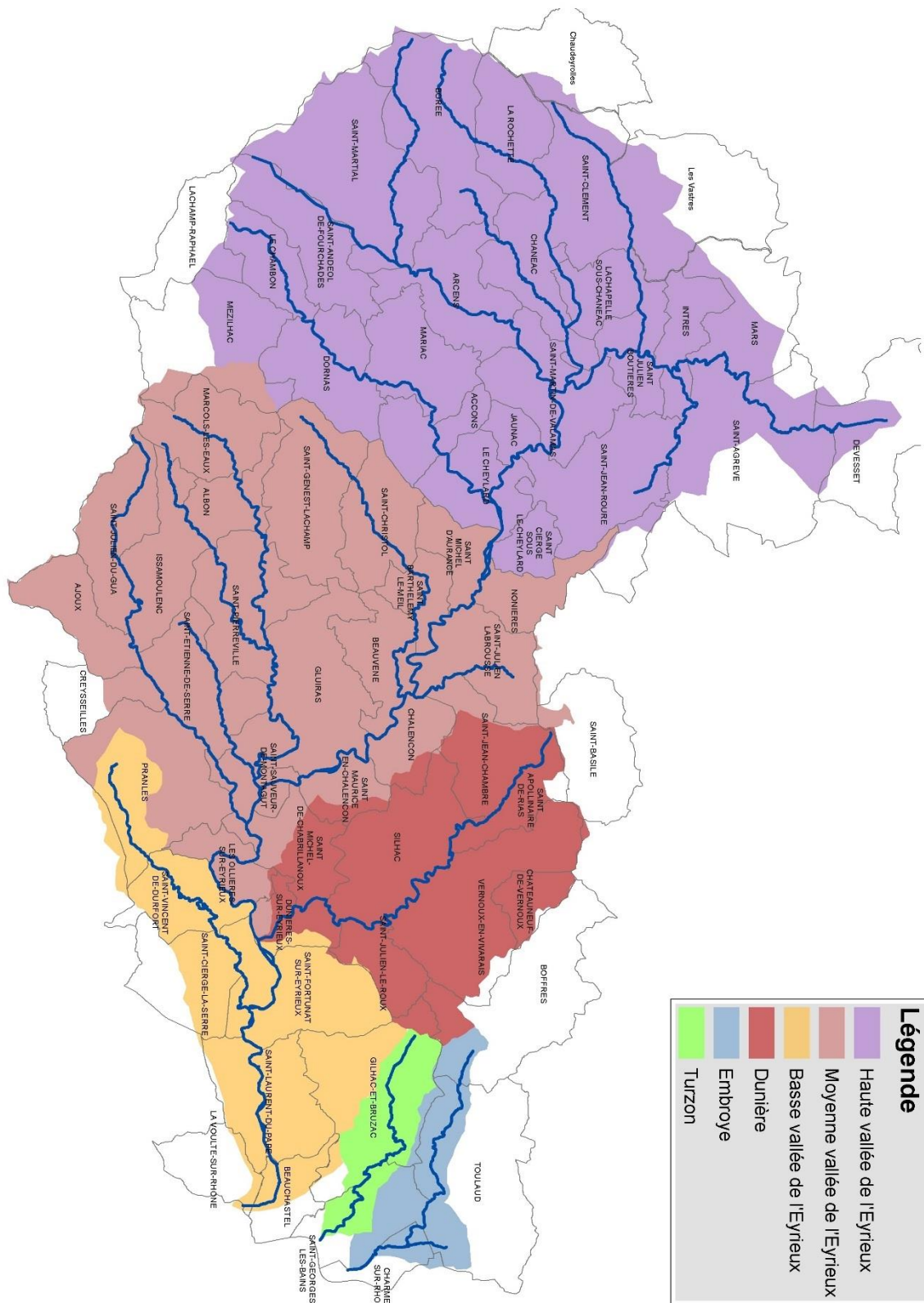
ANNEXES

Annexe 1 : Bilan AEP par communes

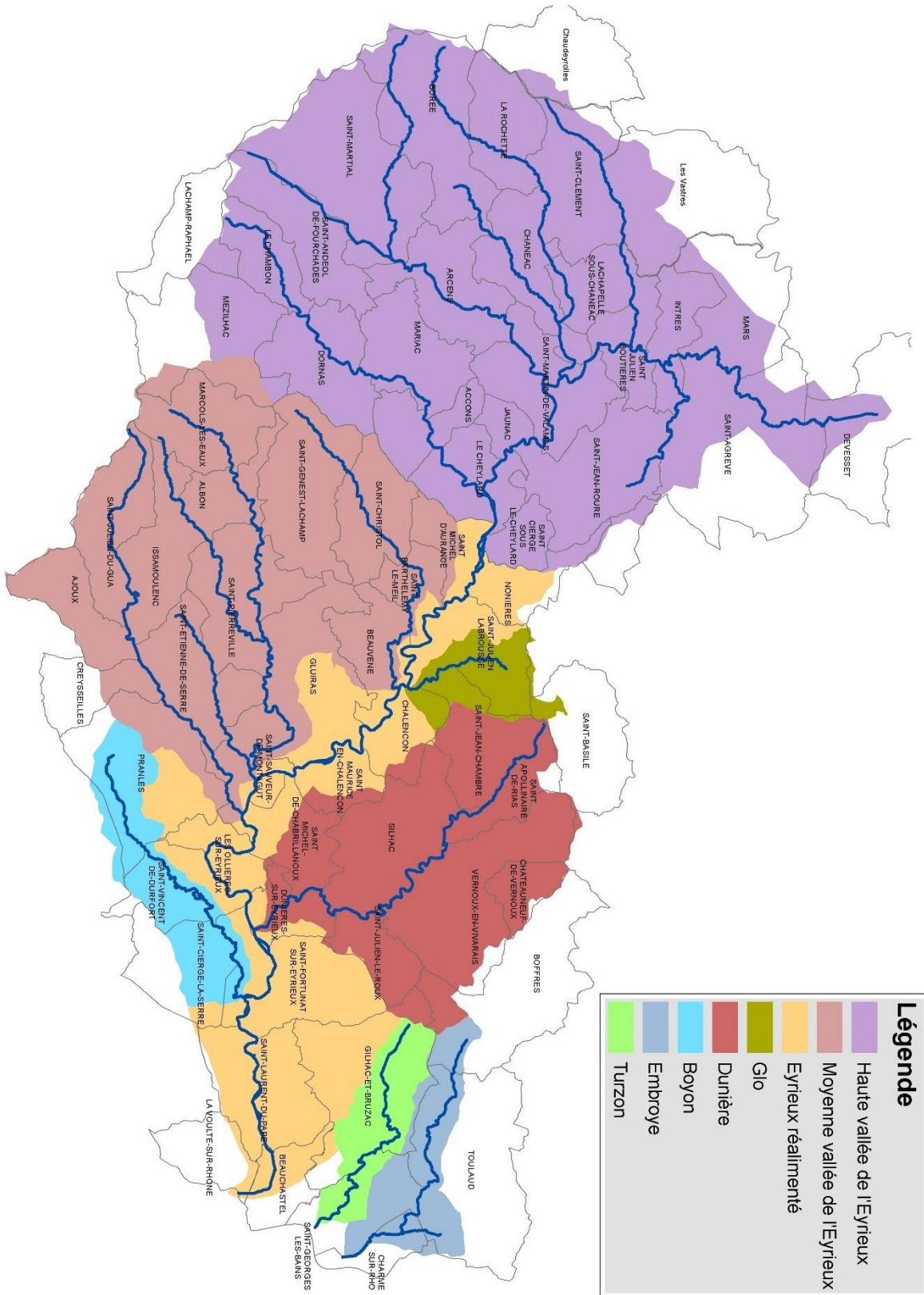
Communes	Compétence	Nb captages	Interconnexions
Accons	CCVE	5 ou 19	
Ajoux	CAPCA	6	Non
Albon	CCVE	4	
Arcens	CCVE	3	
Beauchastel	CAPCA	1	SI Rhône Eyrieux SCPV (Ex SIVM du Canton de St Péray) St Laurent du Pape - Import
Beauvène	CAPCA	5	Non
Boffres	SCPV	2 (hors BV)	2 (hors BV)
Borée	Commune	3	Chanéac
Chalencon	CAPCA	8	Non
Chanéac	CCVE	6	St Clément et Borée
Charmes sur Rhône	SCPV	1	
Chateauneuf de Vernoux	SCPV	1	Non
Creysseilles	CCVE	3 (2 hors BV)	Non
Devesset	CCVE	2	
Dornas	CCVE	3 ou 5	
Dunière sur Eyrieux	CAPCA	2	SCPV (Ex SIVOM de Vernoux) - Import 1 500 m ³
Gilhac et Bruzac	SCPV		St Laurent du Pape - Export 600 m ³
Gluiras	CAPCA	4	Non
Intres	CCVE	2	Mars
Issamoulenc	CCVE	12	
Jaunac	CCVE	2	
La Rochette	Commune	1	
La Voulte sur Rhône	CAPCA	0	SI Rhône Eyrieux Syndicat Ouvèze Payre - Export 660 m ³
Lachamp Raphaël	Commune	2 (hors BV)	Non
Lachapelle sous Chanéac	CCVE	5	
Le Chambon	CCVE	0	
Le Cheylard	CCVE	0	
Les Nonières	CCVE	0	
Les Ollières sur Eyrieux	CAPCA	4	Non
Marcols les Eaux	CAPCA	4	Non
Mariac	CCVE	4	
Mars	CCVE	0	St Agrève Chambon / Lignon Eaux du Velay

Pranles	CAPCA	6	Non
Silhac	SCPV		Dunière sur Eyrieux - Export 1 500 m ³
St Agrève	CCVE	3 (2 hors BV)	Chambon / Lignon St Jean Roure (secours) St Jean d'Andaure, Labatie d'Andaure, Rochepeule
St Andéol de Fourchades	CCVE	1	
St Apollinaire de Rias	SCPV		
St Barthélémy le Meil	CCVE	2 ou 7	
St Christol	CCVE	3	
St Cierge la Serre	CAPCA	6 (4 hors BV)	Syndicat Ouvèze Paye -Import 120 m ³
St Cierge sous le Cheylard	CCVE	0	
St Clément	CCVE	2	Chanéac
St Etienne de Serre	CAPCA	4	St Pierreville - Import 190 m ³ St Sauveur - Export
St Fortunat sur Eyrieux	CAPCA	0	SI Rhône Eyrieux
St Genest Lachamp	CCVE	5 ou 9	
St Georges les Bains	SCPV	2 (1 hors BV)	
St Jean Chambre	SCPV	3	
St Jean Roure	CCVE	2	St Agrève (secours)
St Julien Boutières	CCVE	9	
St Julien Du Gua	CAPCA	8	Non
St Julien Labrousse	CCVE	3 ou 7	
St Julien Le Roux	SCPV		
St Laurent du Pape	CAPCA	0	SI Rhône Eyrieux SCPV - Import 600 m ³ Syndicat Ouvèze Payre - Import 500 m ³ Beauchastel - Export
St Martial	Commune	3	
St Martin de Valamas	CCVE	5	
St Maurice en Chalencon	SCPV		Non
St Michel d'Aurance	CCVE	1	
St Michel de Chabrilanoux	SCPV		St Sauveur de Montagut - Export 400 m ³ & Import 1 500 m ³
St Pierreville	CCVE	6	
St Sauveur de Montagut	CAPCA	1	SCPV - Import 400 m ³ & Export 1 500 m ³ St Etienne de Serre - Import
St Vincent de Durfort	CAPCA	2	SI Rhône Eyrieux
Vernoux en Vivarais	SCPV	1	Non

Annexe 2 : Cartographie des sous-bassins versants *Usage AEP et usage Industrie*



Usage Irrigation agricole



Annexe 3 : Bilan de l'inventaire 2016

Méthodologie

Usage AEP

Les collectivités ayant la compétence AEP ont été sollicitées à l'aide d'un questionnaire ou d'un contact téléphonique afin de récolter le maximum d'informations concernant la distribution d'eau potable sur leur territoire. Les rapports d'affermage, schémas directeurs AEP, RPQS ou diagnostics de réseaux pouvaient être transmis directement au Syndicat Eyrieux Clair. Des échanges téléphoniques ou des rencontres ont pu avoir lieu afin de mieux comprendre le fonctionnement des réseaux ou les enjeux du territoire concerné.

Usage Industrie

Des contacts ont eu lieu directement avec les industries connues du territoire. 2 rencontres sur les 3 initialement visées ont pu avoir lieu.

Usage Irrigation et domestiques

- **Sur les territoires déficitaires et sensibles : Boyon, Dunière, Embroye, Glo**

Ces 4 sous-bassins particulièrement vulnérables ont bénéficié d'un inventaire approfondi des prélèvements :

- **2015** : Questionnaire sur les pratiques d'irrigation à destination des agriculteurs. Ce questionnaire a été envoyé par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et des réunions d'informations ont eu lieu afin d'expliquer la démarche mise en place

- **2015** : Prospection de terrain menée par le SMEC. Cette phase a permis de lister 79 prélèvements en rivière et 211 retenues sur les 4 territoires

- **2016-2017** : Croisement des bases de données (SMEC, Chambre d'Agriculture, DDT) pour caractériser au mieux les prélèvements

- **2016-2017** : Rencontres/entretiens téléphoniques avec des personnes ressources pour identifier les usages (agricole ? domestique ? sans usage ?) des prélèvements recensés sur le terrain.

Cette démarche a ainsi permis d'identifier principalement des retenues et des prélèvements en rivière, à vocation agricole, domestique ou sans usage.

▪ **Sur le reste du territoire**

Pour les sous-bassins hors bassins déficitaires et sensibles, un questionnaire aux Irrigants sur leurs pratiques d'irrigation a été envoyé et des réunions d'informations ont eu lieu (2016-2017).

Cette démarche a permis d'identifier des prélèvements en rivière, des captages de source, des prélèvements via des béalières ou canaux, des retenues ou des prélèvements en puits à vocation agricole.

Bilan de l'inventaire pour l'usage AEP

Lors de l'étude d'évaluation des volumes prélevables de 2011, un inventaire des volumes à destination du réseau AEP a été mené. Suite à la mise en place de la démarche de PGRE, une actualisation de ces données a été effectuée.

Lors de ce second état des lieux, des difficultés ont été rencontrées :

- Lors de l'identification de tous les volumes prélevés (absence de compteurs de production et/ou distribution, absence de compteurs sur certains équipements publics, absence d'estimation des volumes de nettoyage/maintenance du réseau ...)

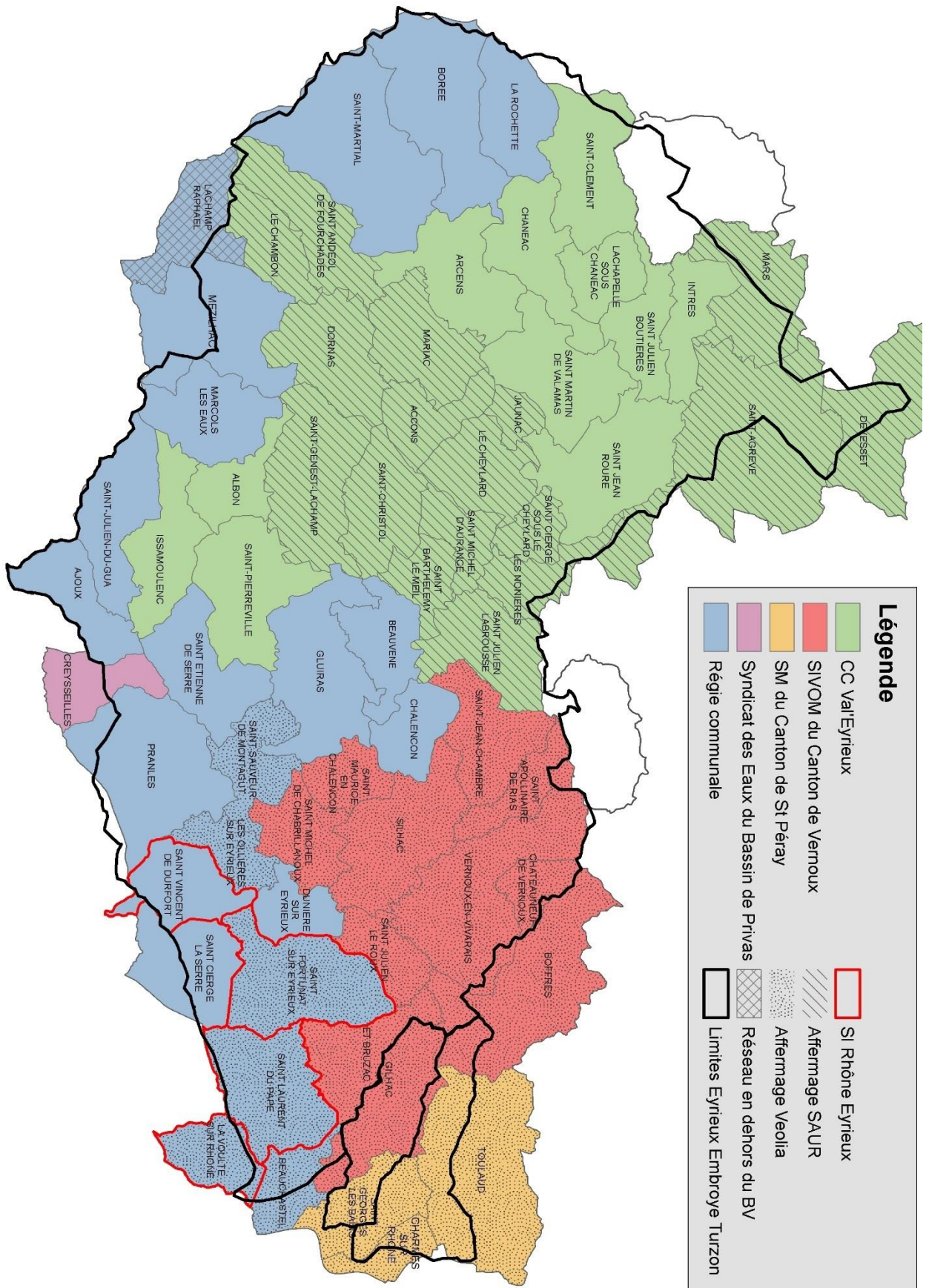
- Par l'absence d'homogénéité dans les données récoltées (nombre d'années disponibles, niveaux d'équipement de mesures, niveau de connaissance du réseau et des volumes, etc.)

- Sur la fiabilité de certaines mesures (compteurs sous ou sur dimensionnés, estimations des volumes non comptabilisés)

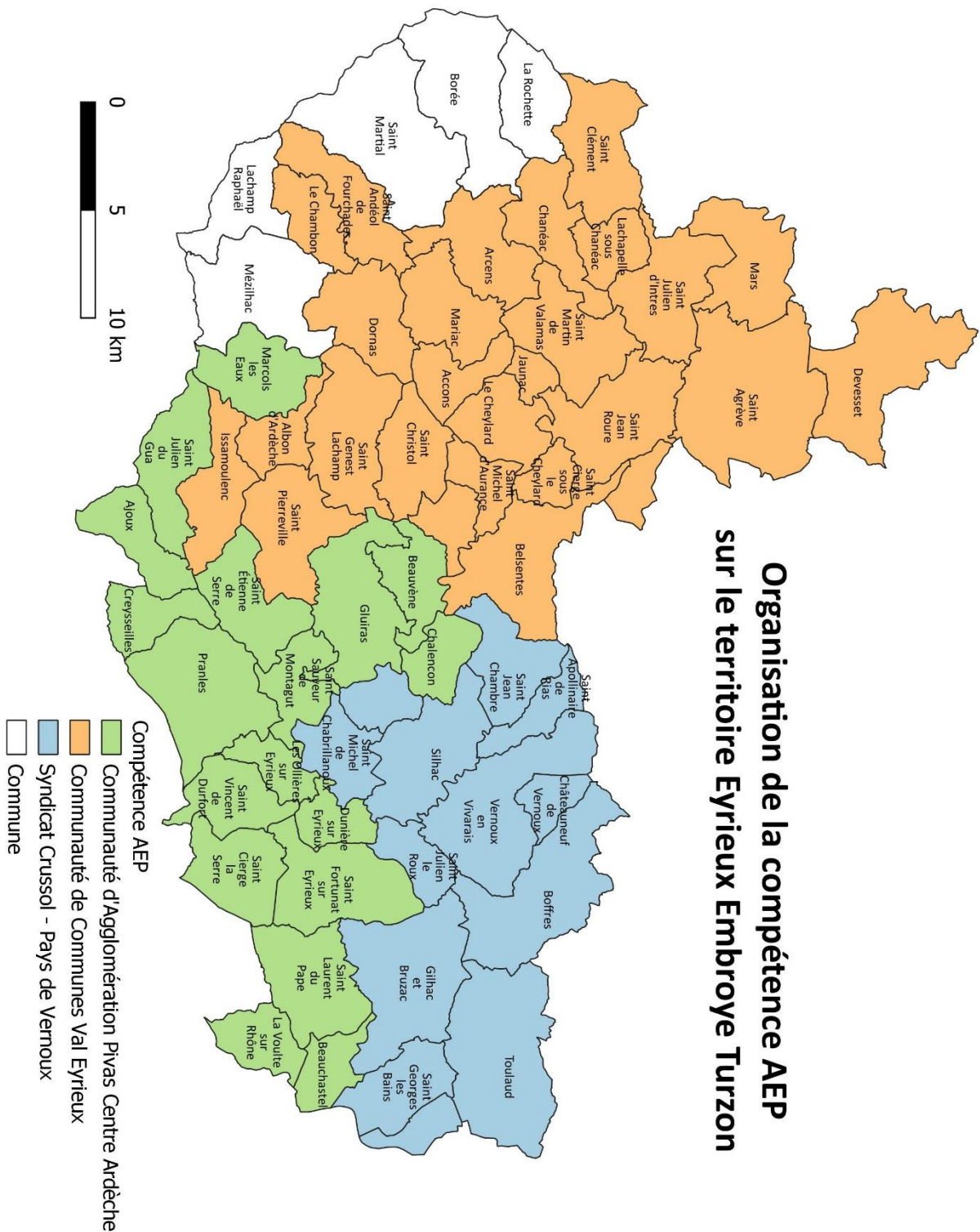
- De par le peu de données mensualisées des volumes prélevés (pas de relèves régulières des compteurs, pas de mensualisations intégrées aux rapports d'affermage)

- Suite à l'absence de retours de certaines collectivités ce qui n'a pas permis d'estimer les volumes ou l'état des réseaux de distribution

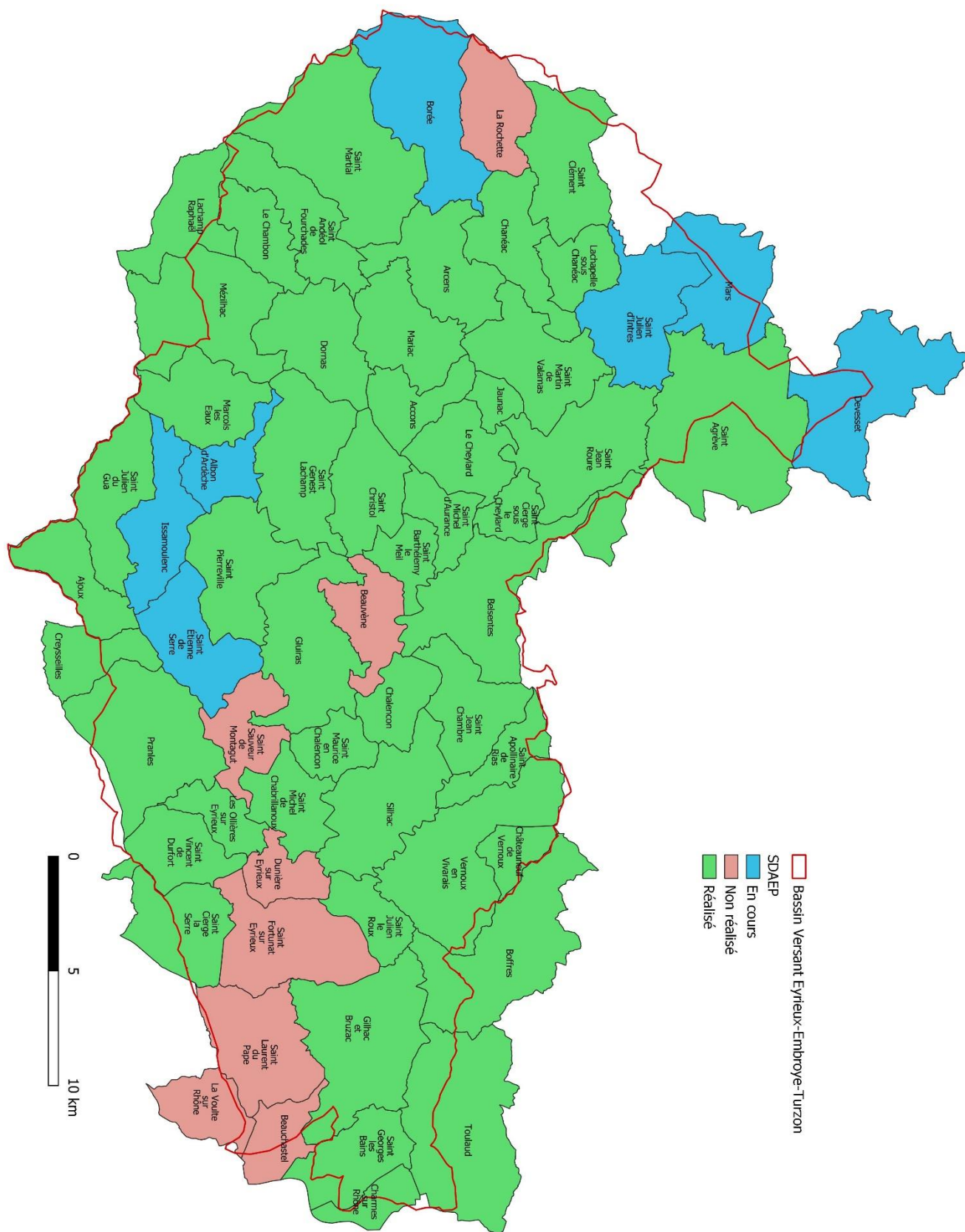
- Suite à la loi NOTRe, l'organisation de la compétence AEP sur le territoire est en cours de modification. Plusieurs scénarios sont à l'étude (mode de gestion au sein d'une même intercommunalité, périmètres de gestion) ce qui laisse des incertitudes quant aux possibilités d'actions des intercommunalités à l'horizon 2020.



Carte représentant l'organisation de la compétence AEP sur le territoire Eyrieux Embroye Turzon jusqu'au 31/12/2019



Carte représentant l'organisation de la compétence AEP sur le territoire Eyrieux Embroye Turzon – MAJ Octobre 2020



Carte recensant les schémas directeurs AEP existants sur le territoire Eyrieux Embroye Turzon – MAJ Octobre 2020

Les volumes comptabilisés lors de cette actualisation sont comparés aux volumes recensés lors de l'inventaire de l'EVP.

Sous bassin identifié	Volumes AEP ANNUELS en m ³	
	Prélevés EVP 2011	Prélevés Inventaire 2016
Haute vallée de l'Eyrieux	901 000	523 000
Moyenne vallée de l'Eyrieux	527 000	560 000
Basse vallée de l'Eyrieux	163 000	166 000
Dunière	123 000	123 500
Embroye	189 000	172 000
Turzon	0	0
Total des bassins	1 903 000	1 544 500

Tableau 5: Résultats des inventaires des volumes prélevés AEP (EVP – 2011, SMEC – 2016)

➤ **Sur le secteur « la haute vallée de l'Eyrieux »**

Une forte réduction des volumes prélevés est observée sur ce territoire entre l'EVP de 2011 et l'actualisation de 2016. Cette baisse s'explique notamment par l'amélioration des rendements des réseaux de distribution. Toutefois, certains volumes restent méconnus ou mal caractérisés (absence de compteurs de production, compteurs installés récemment, etc.), ce volume peut ainsi être sous-estimé. Plusieurs schémas directeurs AEP sont en cours d'élaboration, et participeront à l'amélioration des connaissances.

Il est à noter que plusieurs collectivités font état de difficultés d'exploitation et de distribution en période estivale.

➤ **Sur le secteur « Moyenne vallée de l'Eyrieux » et « Basse vallée de l'Eyrieux »**

Une augmentation plus ou moins importante des volumes prélevés est observée entre l'EVP de 2011 et l'actualisation de 2016. Cette hausse peut s'expliquer notamment par une augmentation des besoins en eau estivaux due à l'accroissement de la population touristique et la diversification de l'offre d'hébergement touristique (mise en place de bungalows dans les campings), mais également par une meilleure connaissance des volumes prélevés.

Des difficultés sont rencontrées pour répondre aux différents besoins des usagers, et notamment sur la basse vallée de l'Eyrieux vis-à-vis de certains usages touristiques.

➤ **Sur le secteur « Dunière »**

Les volumes recensés en 2016 sont sensiblement identiques aux volumes de 2011.

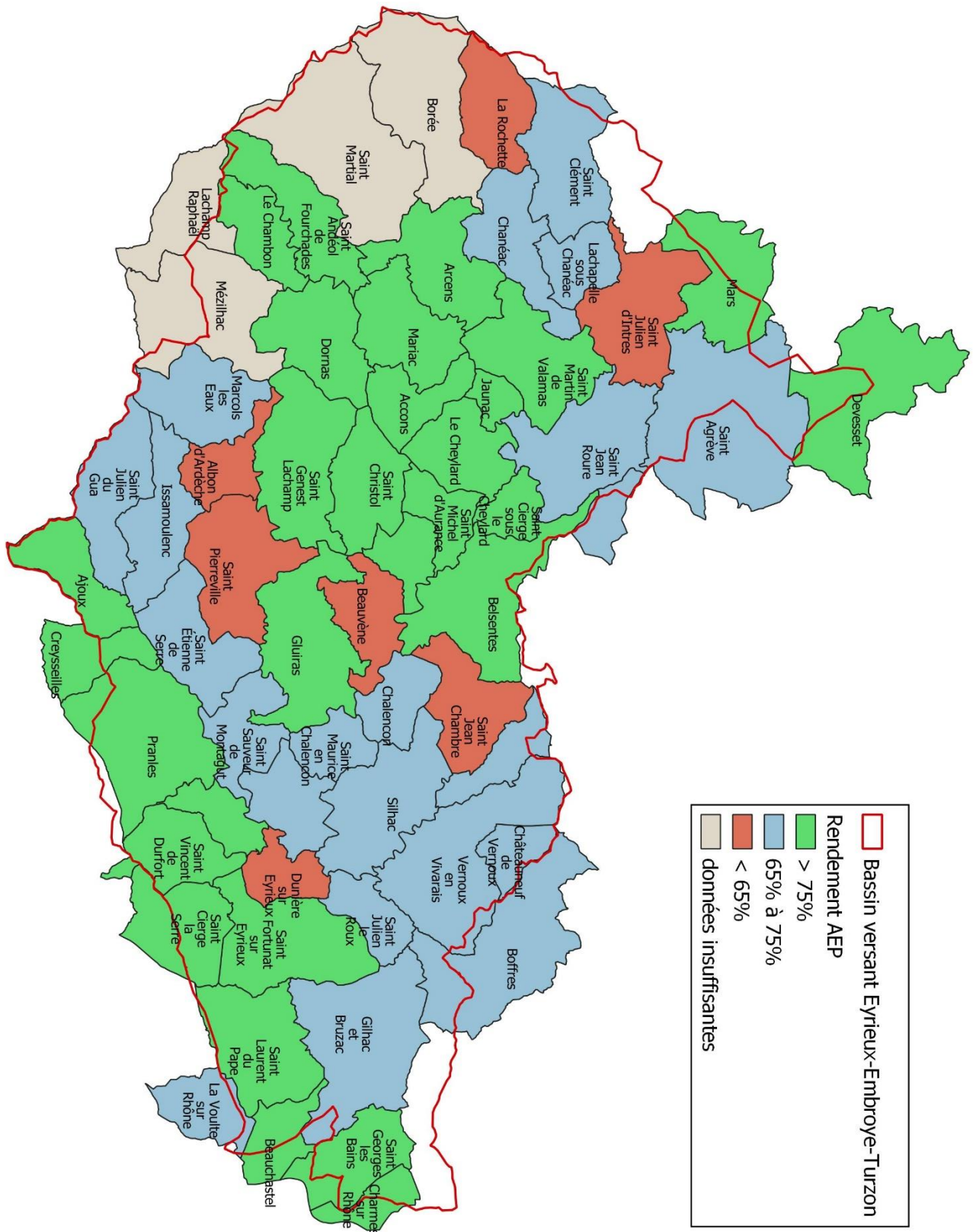
➤ **Sur le secteur « Embroye »**

Des économies d'eau sont observées sur ce territoire entre l'EVP et l'inventaire de 2016.

➤ **Sur le secteur « Turzon »**

Aucun volume d'eau à destination de l'AEP n'est prélevé sur le territoire du Turzon, ce qui correspond à la situation de l'EVP en 2011.

Les rendements de distribution bien que parfois imprécis (une seule année disponible, manques de données sur certaines unités de distribution de la commune, etc.) ont été évalués pour les communes ou intercommunalités du territoire. Ainsi, une carte de l'évaluation des rendements des réseaux de distribution a été établie afin de mettre en évidence les collectivités dont le rendement est inférieur à 75 % en l'état actuel des connaissances.



Carte recensant le rendement des collectivités en l'état des connaissances (2016-2017) des territoires Eyrieux Embroye Turzon – MAJ Octobre 2020

En conclusion, bien que des améliorations aient été observées, des difficultés persistent lorsqu'il est nécessaire d'estimer au mieux les volumes prélevés et consommés sur les bassins Eyrieux Embroye Turzon. Des efforts sont donc à poursuivre pour améliorer la connaissance de l'usage AEP sur le territoire (compteurs, état des lieux des réseaux, documents de planification, diffusion des données du service AEP, etc.), et ainsi gérer au mieux la ressource.

Le territoire de la « Haute vallée de l'Eyrieux » semble avoir réduit sa pression de prélèvements AEP avec la mise en place de mesures d'amélioration des rendements. Toutefois, des pénuries sont parfois rencontrées sur certaines ressources en période d'étiage, et plusieurs communes présentent des rendements inférieurs aux seuils réglementaires, une amélioration de la gestion de l'eau est donc à poursuivre.

Le territoire de la « Moyenne vallée de l'Eyrieux » présente quant à lui une augmentation des volumes prélevés, ce qui peut contribuer à accroître la pression sur les milieux aquatiques. Des économies sont donc attendues pour revenir à un niveau de prélèvements identiques à ceux de l'EVP.

Les territoires de la « Basse vallée de l'Eyrieux » et de la « Dunière » présentent des volumes prélevés plus ou moins identique entre l'EVP et l'actualisation de 2016. Toutefois, des préconisations de réductions des prélèvements avaient été formulées pour ces sous-bassins lors de l'EVP afin de réduire leur impact sur les milieux aquatiques.

Le territoire « Embroye » était également concerné par des objectifs de réduction des prélèvements. D'après l'actualisation de 2016, des économies d'eau ont déjà été réalisées sur ce territoire.

Bilan de l'inventaire pour l'usage Industrie

L'usage « Industrie » impactant l'hydrologie de surface est concentré sur le territoire de « La haute vallée de l'Eyrieux ». 3 industries sont identifiées comme prélevant sur la ressource en eau. Les autres industries recensées ont aujourd'hui cessé leur activité ou mobilisent une ressource extérieure au territoire.

Les 3 industries de la « Haute vallée de l'Eyrieux » ciblées dans l'inventaire de 2016 étaient déjà recensées dans l'inventaire de l'EVP.

Sous bassin identifié	Volumes INDUSTRIE ANNUELS en m ³	
	Prélevés EVP 2011	Prélevés Inventaire 2016
Haute vallée de l'Eyrieux	529 000	302 000
Moyenne vallée de l'Eyrieux	0,5	0
Basse vallée de l'Eyrieux	156 000	0
Dunière	0	0
Embroye	0	0
Turzon	102 000	0
Total des bassins	787 500	302 000

Tableau 6: Résultats des inventaires des volumes prélevés usage industrie (EVP – 2011, SMEC – 2016)

Une importante diminution des volumes prélevés est observée sur le territoire de la « Haute vallée de l'Eyrieux ». Cette baisse s'explique par une forte réduction des productions à partir de 2012 pour une des entreprises, mais également grâce à une optimisation des process.

Soulignons qu'une augmentation des prélèvements (de l'ordre de 2000 à 3000 m³ par an sur 5 ans, soit environ 15 000 m³ supplémentaires) due à une hausse de la production, est projetée par une seconde entreprise.

Suite à l'absence de retour de la troisième entreprise, les données de l'EVP ont été conservées pour cette dernière.

Au vu des volumes prélevés actualisés, des projections estimées par les sociétés rencontrées, et du secteur d'implantation des industries, aucune préconisation d'économies n'est formulée. Les efforts engagés par les sociétés pour optimiser leurs process sont cependant encouragés.

Bilan de l'inventaire pour l'usage Irrigation agricole

Lors de l'étude d'évaluation des volumes prélevables de 2011, des estimations des volumes à destination de l'irrigation agricole et à l'utilisation domestique ont été réalisées. Suite à la mise en place de la démarche de PGRE, un approfondissement des volumes à destination de l'irrigation agricole a été effectué.

Lors de ce second état des lieux, plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- Par la mise en évidence de prélèvements à vocation domestique ou sans usage (prélèvements en rivière et/ou retenues). Ces prélèvements n'étant pas ciblés par les démarches de questionnaire aux irrigants, l'estimation des volumes associés est impossible
- Environ 50% des prélèvements décrits comme à « vocation agricole » restent sans caractérisation (absence de retours de questionnaire)
- Par l'absence ou l'incertitude d'estimation du volume prélevé pour certains ouvrages (absence de compteur, estimation par type de culture/taille de surfaces irriguées, estimation des volumes de retenues)
- Lors de la comparaison des volumes prélevés avec les volumes prélevables identifiés dans l'EVP (découpage du bassin dans l'EVP différent du découpage des bassins de l'inventaire actualisé, incertitude sur la localisation du prélèvement et donc de la commune d'attribution)

Sur les bassins déficitaires et sensibles

- **Prélèvements en rivière**

Sous bassin identifié	Nombre de prélèvements en rivière				
	Vocation agricole	Vocation domestique	Sans usage	Autres ou NC	Total
Glo	6	5	2	1	14
Boyon	5	9	2	5	21
Dunière	3	12	14	3	32
Embroye	0	12	3	1	16
Total	14	38	21	10	83

Tableau 7: Nombre de pompages en rivière identifiés par prospection de terrain et vocation du prélèvement déterminée lors des entretiens avec des personnes ressources (données 2016)

Plusieurs constats peuvent être annoncés suite à cet inventaire :

- Environ 45 % des prélèvements en rivière identifiés sur le terrain sont des prélèvements à « vocation domestique », et ne sont donc pas la cible des

questionnaires envoyés. Des actions de sensibilisation auprès des particuliers seront donc à mener afin de favoriser des économies d'eau.

- Environ 25 % des prélèvements en rivière recensés sur le terrain, sont en réalité d'anciens prélèvements aujourd'hui abandonnés, mais dont les tuyaux sont restés dans la rivière
- Environ 17 % des prélèvements sont identifiés à « vocation agricole », et se trouvent sur les sous bassins du Glo, du Boyon et de la Dunière. Parmi ces 14 prélèvements, 7 sont associés à un retour de questionnaire et représentent un volume de 12 820 m³ (2 prélèvements ont un volume indiqué, 5 bénéficient d'un calcul de besoins théoriques). Ces 14 prélèvements sont donc difficiles à estimer soit de par l'absence de compteur, soit de par l'absence de retours de questionnaire
- Environ 12 % des prélèvements sont soit inconnus pour la personne ressource soit concernent d'autres types d'usage (loisirs, camping)
- Les vocations d'usage diffèrent d'un bassin à l'autre. On observe par exemple une forte proportion de pompages en rivière abandonnés sur la Dunière, ce qui n'apparaît pas sur les autres territoires.

▪ **Retenues collinaires et barrages**

Sous bassin identifié	Nombre d'ouvrages recensés				
	Vocation agricole	Vocation domestique	Sans usage	Autres ou NC	Total
Glo	21	1	4	1	27
Boyon	8	4	0	1	13
Dunière	97	23	50	12	182
Embroye	0	6	1	0	7
Total	126	34	55	14	229

Tableau 8: Nombre d'ouvrages de stockage identifiés par prospection de terrain et vocation du prélèvement déterminée lors des entretiens avec des personnes ressources (données 2016)

- Plus de 55 % des retenues et barrages recensés sur les bassins déficitaires et sensibles sont désignés à « vocation agricole ».

- Environ 25 % des ouvrages de stockage sont quant à eux aujourd’hui considérés comme sans usage. L’eau est donc stockée mais non mobilisée en période estivale.
- Environ 15 % des retenues et barrages sont aujourd’hui à usage domestiques
- Près de 80 % des retenues et barrages identifiés sur le territoire se trouvent sur le bassin versant de la Dunière. Ce territoire concentre donc un nombre important de retenues, dont près de 47 % ne sont pas destinées à un usage agricole (27 % sont considérés comme « sans usage », 13 % sont considérés comme à « vocation domestique » et 7 % « autres ou non connus »
- Sur le bassin de l’Embroye, 85 % des retenues sont à destination d’un usage domestique
- Sur le bassin du Glo, 78 % des retenues et barrages sont identifiés comme à « vocation agricole »

Les retours de questionnaire des irrigants et la base de données DDT ont été utilisés afin d’estimer les volumes stockés dans les retenues et barrages des bassins déficitaires et sensibles.

Pour les ouvrages à « vocation agricole », les informations contenues dans les retours de questionnaire ont été utilisées en priorité. Si aucun volume n’est disponible, la base de données DDT a été consultée à la recherche d’un possible volume de stockage.

Pour les ouvrages à vocation autre que vocation agricole, les volumes recensés sont issus de la base de données DDT. Ces volumes sont indiqués car certains pourraient représenter un volume mobilisable en période estivale, notamment à des fins d’irrigation agricole.

Sous bassin identifié	Volumes d'eau en m ³ dans RETENUES		
	Irrigation Actualisation 2016	Retenues DDT usage agricole	Retenues DDT hors usage agricole
Glo	33 800	0	0
Boyon	4 400	100	0
Dunière	391 000	123 000	132 160 (dont 63 160 m ³ « sans usage »)
Embroye	0	0	4 180
Total	415 700	123 100	136 340

Tableau 9: Volumes comptabilisés des retenues et barrages identifiés par la prospection de terrain. Les volumes sont issus des retours de questionnaire ou de la base de données DDT

- Près de 552 000 m³ d'eau sont stockés via des retenues ou des barrages à vocation agricole sur les 4 bassins déficitaires et sensibles
- Environ 93 % des volumes stockés sont concentrés sur le bassin versant de la Dunière
- Environ 136 500 m³ d'eau sont prélevés via des ouvrages de stockage à destination d'un usage autre qu'agricole, dont environ 63 000 m³ sont aujourd'hui non utilisés. Ces volumes non utilisés, principalement présents sur le bassin de la Dunière, peuvent potentiellement représenter une ressource à valoriser

▪ **Conclusion**

Tout d'abord, l'inventaire mené sur les bassins déficitaires et sensibles met en évidence les disparités de pratiques entre les bassins versants. En effet, il est observé une prépondérance des prélèvements via des retenues et/ou barrages sur la Dunière et le Glo, tandis que les pompages en rivière sont majoritaires sur le Boyon et l'Embroye.

Cet inventaire approfondi souligne la part non négligeable de pompages en rivière ou de retenues identifiés comme à « vocation domestique ». Individuellement faible en volume, ces prélèvements, peuvent toutefois représenter une pression non négligeable, en fonction de leur répartition sur un territoire. L'inventaire met également en évidence l'abandon d'un certain nombre de prélèvements (retenues sans usage, prélèvements en rivière abandonnés).

Ces éléments démontrent la nécessité de sensibiliser les particuliers aux enjeux quantitatifs. La base de données de la DDT a permis d'estimer qu'environ 136 000 m³ d'eau sont stockés dans des retenues ou barrages et non destinés à un usage agricole. Parmi ceux-là, environ 63 000 m³ sont des retenues non utilisées, ce qui représente potentiellement de l'eau remobilisable pour les exploitants agricoles (en fonction de l'emplacement de la retenue, de son état, d'un accord trouvé entre propriétaire et exploitant...).

Il est toutefois important de préciser que selon les bassins versants, la part de prélèvements domestiques, sans usage ou agricoles diffère. En effet, les prélèvements à vocation agricole sont majoritaires sur la Dunière et le Glo, tandis que ce sont les prélèvements domestiques qui dominent sur le Boyon et l'Embroye.

En se concentrant sur les prélèvements à « vocation agricole », on observe qu'une grande majorité de ces prélèvements sont effectués grâce à des ouvrages de stockage. Seuls 14 pompages en rivière sont identifiés comme à destination de l'irrigation agricole. Un approfondissement de la caractérisation pourrait être mené afin de mieux estimer les volumes que ces 14 prélèvements représentent. En effet, aujourd'hui, seuls 7 de ces prélèvements sont associés à un retour de questionnaire et représentent environ 13 000 m³.

Une meilleure connaissance de ces prélèvements permettrait d'évaluer l'impact des prélèvements agricoles sur la période estivale (l'irrigation réalisée à partir des retenues remplies en période hors étiage n'étant pas concernée), et ainsi de proposer des aménagements si les conditions le permettent.

L'inventaire confirme que la majorité des retenues et/ou barrages à vocation agricole du territoire se concentre sur le bassin versant de la Dunière : 97 contre 29 sur les 3 autres sous-bassins réunis. De plus, il est important de noter qu'il existe 55 retenues qualifiées de « sans usage » dont 50 se trouvent sur le territoire de la Dunière.

Cours de l'Eyrieux réalimenté

L'inventaire des prélèvements effectués sur l'Eyrieux réalimenté est basé sur les retours de questionnaire envoyés aux irrigants et de possibles échanges avec les membres des ASA.

Nombre de retours	Type de prélèvements	Volumes annuels prélevés (m ³)	Volumes annuels prélevés totaux (m ³)
24	26 pompages	163 000	235 000
	2 puits	16 000	
	1 source	500	
3 ASA	3 pompages	51 000	
1 Syndicat d'arrosage	1 puits	4 500	

Tableau 10: Prélèvements comptabilisés par retour de questionnaire aux Irrigants sur le cours de l'Eyrieux réalimenté (données 2016)

- Près de 88 % des prélèvements recensés sont des pompages en rivière et représentent près de 90 % des volumes prélevés sur l’Eyrieux réalimenté
- Ces volumes annuels sont inférieurs à la réserve agricole de 500 000 m³ délivrée selon l’arrêté préfectoral de 2016.
- Les ASA encore présentent sur le secteur sont aujourd’hui des ASA mixtes, où des adhérents, parfois nombreux, sont des particuliers utilisant l’eau pour arroser leur jardin et potager.

Eyrieux non réalimenté et sous-bassins non déficitaires/sensibles

L’inventaire des prélèvements effectués sur les territoires non déficitaires et hors du cours Eyrieux réalimenté est issu des retours de questionnaire envoyés aux irrigants de ces secteurs.

Sous bassin identifié	Nombre de retours	Type de prélèvements	Volume (m ³)
Auzène	1 ASA	1 pompage	16 000
	5 retours	3 pompages	33 500
		5 sources 1 béalière	
Dorne	4 retours	3 pompages	13 900
		2 sources	
		1 béalière	
Eyrieux non réalimenté	7 retours	7 pompages	42 000
		6 sources	
		3 béalières	
		1 retenue	
Eysse	2 retours	1 source	3 500
		1 retenue	
		1 béalière	
Glueyre	7 retours	3 pompages	18 000
		2 béalières	
		2 retenues	
		1 source	
		1 prise d'eau gravitaire	
Saliouse	1 ASA	1 béalière	7 500
	1 retour	1 canal	
Talaron	6 retours	5 pompages	6 500
		2 béalières	
		1 canal	
		1 source	
Total	34	-	140 900

Tableau 11: Prélèvements comptabilisés grâce au retour de questionnaire des Irrigants de l’Eyrieux en amont du barrage des Collanges, et des affluents non déficitaires ou sensibles (données 2016)

Cet inventaire met en évidence l'utilisation majoritaire de prélèvements superficiels pour irriguer (sources, béalières, pompages en rivière), et ainsi la faible utilisation des retenues de stockage hivernal

Cette observation rejoint le constat de plusieurs acteurs locaux expliquant la difficulté technique que peut représenter la mise en place de retenues, le relief de ces territoires étant parfois limitant.

Synthèse des volumes recensés et comparaison avec les volumes de l'EVP

Le découpage géographique utilisé dans l'EVP concernant le cours de l'Eyrieux réalimenté rend difficile une comparaison exacte des volumes de l'EVP avec l'inventaire actualisé en 2016. En effet, dans l'inventaire de 2016, les prélèvements recensés sont rarement associés à une parcelle cadastrale, seule l'adresse du pétitionnaire donne une indication géographique. Ainsi la répartition des prélèvements entre « Moyenne vallée de l'Eyrieux » et « Basse vallée de l'Eyrieux » est parfois incertaine.

Sous bassin identifié	Volumes IRRIGATION ANNUELS en m ³	
	Prélevés EVP 2011	Prélevés Inventaire 2016
Haute vallée de l'Eyrieux	700	67 000
Moyenne vallée de l'Eyrieux	115 900	247 000
Basse vallée de l'Eyrieux	110 800	114 000
Dunière	640 000	551 000
Embroye	136 000	0
Turzon	3 400	0
Total des bassins	1 006 800	979 000

Tableau 12: Prélèvements comptabilisés grâce au retour de questionnaire des Irrigants de l'Eyrieux en amont du barrage des Collanges, et des affluents non déficitaires ou sensibles (données 2016)

- L'inventaire met en évidence l'existence de prélèvements agricoles sur le territoire de la « haute vallée de l'Eyrieux » non identifiés dans l'EVP. D'après le détail de l'EVP, seul

un volume de 700 m³ de retenues a été identifié. Or, avec les retours de questionnaire des irrigants, 27 prélèvements ont été recensés (pompages en rivière, sources captées, béalières, etc.) pour un volume annuel estimé à 67 000 m³.

- En « Moyenne vallée de l’Eyrieux », l’inventaire 2016 recense un volume prélevé bien supérieur à celui de l’EVP. Malgré l’incertitude liée à la répartition géographique des prélèvements entre les territoires « moyenne vallée » et « basse vallée », il semble qu’un certain nombre de prélèvements étaient méconnus lors de l’état des lieux de l’EVP
- Sur les territoires « Embroye » et « Turzon », les volumes estimés par l’EVP ne correspondent pas aux volumes identifiés lors de l’inventaire 2016. En effet, aucun retour de questionnaire n’a eu lieu. De plus, les volumes de l’EVP concernent des retenues, or sur l’Embroye aucune retenue identifiée n’est caractérisée comme « à vocation agricole », et elle ne semble pas représenter d’aussi importants volumes
- Sur le territoire de la Dunière, d’après l’inventaire de 2016, 514 000 m³ (tableau 9) d’eau sont stockés via des retenues ou barrages à destination de l’irrigation agricole. Ce volume est inférieur au 567 000 m³ estimés dans l’EVP. Concernant les prélèvements en rivière, 73 000 m³ étaient estimés dans l’EVP. Lors de l’inventaire 2016, aucune estimation n’a pu être réalisée pour les volumes prélevés en rivière, mais 3 prélèvements ont été identifiés.

Annexe 4 : Définition des volumes prélevables

Usage AEP

Comme expliqué dans le chapitre « Usage AEP » de l'Annexe II : Bilan de l'inventaire (p. 52), les volumes AEP prélevés annuellement comptabilisés lors de l'actualisation 2016 sont sensiblement identiques aux volumes de l'EVP 2011. Ainsi, les volumes prélevables préconisés dans l'EVP ont été conservés. Soulignons que les volumes prélevables à l'étiage de l'EVP sont calculés de façon à ce qu'ils représentent environ 36% des prélèvements annuels.

Toutefois, une distinction est faite pour le territoire de la « Haute vallée de l'Eyrieux ». En effet, une forte diminution des volumes prélevés est constatée entre les deux inventaires. Cependant des prélèvements restent peu ou mal caractérisés (absence de compteurs de production, compteurs sur dimensionnés, absence de valeurs communiquées...). L'hypothèse que les volumes prélevés actuels se situent entre les volumes estimés dans l'EVP et ceux de l'inventaire de 2016 est ainsi posée. Une moyenne entre les deux valeurs d'inventaire est donc choisie comme volume maximum prélevable annuel, soit 712 000 m³. Le volume maximum prélevable à l'étiage est ensuite égal à 36% de ce volume annuel, soit 255 000 m³.

Sous bassin identifié	Volumes AEP en m ³		
	Prélevés ANNUELS Inventaire 2016	Prélevables ANNUELS	Prélevables ÉTIAGE
Haute vallée de l'Eyrieux	523 000	712 000	255 000
Moyenne vallée de l'Eyrieux	560 000	527 000	192 000
Basse vallée de l'Eyrieux	166 000	152 000	55 000
Dunière	123 500	115 000	42 000
Embroye	172 000	156 000	56 000
Turzon	0	0	0
Total des bassins	1 544 500	1 662 000	600 000

Tableau 13: Volumes annuels prélevés identifiés lors de l'inventaire 2016, et volumes prélevables annuels et à l'étiage

Il est important de souligner que les volumes prélevables annuels sont présentés à titre indicatif afin de permettre une comparaison, dans l'attente d'une amélioration de la connaissance des volumes prélevés à l'étiage (données mensualisées des prélèvements). En effet, c'est durant la période estivale (1er juin au 30 septembre) que la pression de

prélèvement est la plus forte sur les milieux et les déficits quantitatifs observés. C'est sur cette période de tension que les économies d'eau sont les plus attendues, et donc les volumes prélevables à l'étiage à respecter.

Aujourd'hui, 71 500 m³ sont à économiser annuellement pour respecter les volumes prélevables (d'après les chiffres du tableau 13).

Usage Industrie

Les prélèvements de l'usage industrie sont concentrés sur le territoire de la « Haute vallée de l'Eyrieux », et présentent une forte diminution par rapport aux volumes prélevés recensés dans l'EVP : 529 000 m³ contre 305 000 m³. Sur le territoire de la « Haute vallée de l'Eyrieux » l'EVP préconisait un « gel » (maintien au même niveau) des prélèvements, et donc un volume prélevable = volume prélevé.

Il a été choisi de fixer le volume maximum prélevable annuel comme égal au volume actuel prélevé annuellement (305 000 m³) auquel s'ajoute les prévisions d'accroissement des prélèvements liés à une augmentation d'activité (15 000 m³), soit 320 000 m³. Ce volume étant bien plus faible que le volume préconisé dans l'EVP (529 000 m³), l'intégration de ces perspectives de développement économique sont possibles. Le volume maximum prélevable à l'étiage est quant à lui égal à 1/3 du volume prélevable annuel.

Sous bassin identifié	Volumes INDUSTRIE en m ³		
	Prélevés ANNUELS Inventaire 2016	Prélevables ANNUELS	Prélevables ÉTIAGE
Haute vallée de l'Eyrieux	305 000	320 000	106 500
Moyenne vallée de l'Eyrieux	0	0	0
Basse vallée de l'Eyrieux	0	0	0
Dunière	0	0	0
Embroye	0	0	0
Turzon	0	0	0
Total des bassins	305 000	320 000	106 500

Tableau 14: Volumes annuels prélevés identifiés lors de l'inventaire 2016, et volumes prélevables annuels et à l'étiage

Usage Irrigation

Les volumes prélevables à destination de l'usage agricole concernent :

- Les prélèvements effectués en période d'étiage : soit du 1^{er} juin au 30 septembre
- Les prélèvements influençant les débits des cours d'eau durant cette période (pompages en rivière, puits, captages de source, béalières...)

Sont donc exclus les prélèvements qui ont lieu hors de la période d'étiage, ainsi que les prélèvements considérés comme non impactant l'hydrologie de surface (forage, prélèvement dans des retenues de stockage hivernal).

Afin de déterminer les volumes prélevables à l'étiage plusieurs hypothèses ont été fixées :

- Le calcul de volume prélevable ne concerne que les volumes prélevés qui influencent l'hydrologie de surface à l'étiage (sources, béalières, pompages en rivière, puits). Ainsi, les volumes prélevés en période estivale dans les stockages hivernaux (type retenues collinaires) ne sont pas comptabilisés dans les volumes prélevables à l'étiage.

- Pour le territoire de la Dunière, 3 pompages en rivière à vocation agricole ont été identifiés mais aucun volume ne leur est associé. L'hypothèse que ces prélèvements représentent 37 000 m³ prélevés annuellement est fixée (données EVP).

- Pour les territoires du Boyon, de la Dunière et de l'Embroye, des objectifs de réduction des prélèvements avaient été préconisés dans l'EVP. D'après l'actualisation des prélèvements menée en 2016, le scénario 1 de ces objectifs est atteint, à savoir -50 % des volumes prélevés à l'étiage). Afin de continuer cette dynamique de réduction, un nouvel objectif de réduction de 10% est fixé par ce PGRE.

- Pour le secteur de l'Eyrieux réalimenté (aval du barrage des Collanges), le volume prélevable à l'étiage correspond à la réserve agricole délivrée chaque année selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral de 2016. Il est souligné que 500 000 m³ supplémentaires sont prévus pour être délivrés à la demande et palier des étiages particulièrement sévères.

- Le volume prélevable à l'étiage représente 85 % du volume prélevable annuel impactant l'hydrologie de surface (hors cas de l'Eyrieux réalimenté, et hors scénario de réduction supplémentaire)

- Les volumes prélevables annuels ne sont pas affichés afin de ne pas limiter le possible développement d'ouvrage de stockages hivernaux.

Calcul des volumes prélevables :

Ainsi, pour les territoires de la « Haute vallée de l'Eyrieux » et de la « Moyenne vallée de l'Eyrieux » et du Glo, les volumes prélevables à l'étiage correspondent à 85 % des volumes prélevés annuellement et influençant l'hydrologie de surface. En effet, sur ces territoires, l'EVP préconisait un gel des prélèvements, ce qui correspond à une situation où les volumes prélevables sont équivalents aux volumes prélevés.

Pour le secteur de l'Eyrieux réalimenté, le volume maximal prélevable d'étiage est fixé au volume de la réserve agricole délivrée entre le 10 juin et 20 septembre.

Pour les secteurs Dunière et Boyon, les volumes prélevables d'étiage sont fixés à 85 % des volumes prélevés annuellement auquel sont soustraits un objectif de réduction de 10%. Un objectif d'économies de 3 550 m³ est ainsi fixé.

Aucun volume prélevable à l'étiage n'est attribué pour les territoires Embroye et Turzon.

Sous bassin identifié	Volumes IRRIGATION AGRICOLE en m ³		
	Prélevés ANNUELS (tout prélèvement)	Prélevés ANNUELS (hors retenue)	Prélevables ÉTIAGE (hors retenues)
Haute vallée de l'Eyrieux	67 000	64 000	54 500
Moyenne vallée de l'Eyrieux	74 000	68 500	58 500
Eyrieux réalimenté	235 000	235 000	500 000
Glo	44 550	10 750	9 100
Boyon	7 320	2 820	2 200
Dunière	551 000	37 000	28 500
Embroye	0	0	0
Turzon	0	0	0
Total des bassins	978 870	418 070	652 800

Tableau 15: Volumes annuels prélevés identifiés lors de l'inventaire 2016 (tout prélèvement confondu, et prélèvements hors retenue de stockage), et volumes prélevables à l'étiage

Bien que les économies visées semblent faibles pour l'usage agricole, il est important de rappeler que les actions à entreprendre sur le territoire doivent également permettre d'anticiper l'avenir, et notamment la possible augmentation des besoins en eau liée au changement climatique. Les besoins devront donc s'adapter à la ressource disponible à l'étiage, cette ressource étant fixée par les volumes prélevables.